



Réaliser un rendement solide et constant

Table des matières

Message du président	2
Gouvernance d'Agricorp	4
Message du directeur général	8
Programmes de base	10
Agri-stabilité	10
Assurance-production	11
Programme de gestion des risques	13
Autres programmes	16
Services à l'industrie	17
Rapport de gestion	19
Objectifs et résultats de rendement pour l'exercice 2013-14	28
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	30
Rapport de l'auditeur indépendant	31
États financiers	32
Notes afférentes aux états financiers	36

Qui nous sommes

Agricorp a été établi à titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario en 1997 aux termes de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* en vue d'offrir des programmes de gestion des risques de l'entreprise aux producteurs ontariens. À ce titre, Agricorp fournit des connaissances techniques en agronomie et offre une flexibilité quant à l'administration des programmes et des services et la garantie d'une prise de décision indépendante. Son cadre de gouvernance garantit que les besoins des clients sont compris et que la prestation des services est effectuée de manière à répondre aux attentes des gouvernements et de l'industrie.

Nos activités

Les producteurs agricoles de l'Ontario travaillent dur dans un environnement de plus en plus complexe et exigeant. Ils doivent faire preuve d'engagement, avoir un esprit d'entreprise et avoir la passion pour leur métier et pour le secteur au sein duquel ils évoluent; ils doivent également avoir la compréhension des risques inhérents à ce métier.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles pour protéger, à l'échelle mondiale, les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur de l'agroentreprise. Agricorp est fier d'assurer l'exécution de ces programmes et services essentiels en Ontario.

Nous établissons un lien entre les producteurs et les programmes. Nous assurons la prestation d'Agri-stabilité, de l'Assurance-production et du Programme de gestion des risques, ainsi que d'autres programmes et services en vue de soutenir les producteurs et l'industrie agricole. Agricorp a toujours eu pour mandat d'offrir des programmes de gestion des risques de l'entreprise qui protègent les producteurs ontariens contre les risques commerciaux et agricoles indépendants de leur volonté.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) et le ministère des Affaires rurales (MAR) sont responsables de la conception des programmes et Agricorp collabore étroitement avec les ministères en vue d'assurer l'exécution des programmes et de fournir des considérations opérationnelles durant l'élaboration ou la modification de politiques de programme.

Au fil des ans, Agricorp a démontré une habileté à constamment améliorer ses produits et services, à exécuter de nouveaux programmes et à mettre en œuvre les changements apportés à ceux-ci, et à offrir aux clients un service de qualité en temps opportun.

Notre fonctionnement

Agricorp compte sur un personnel chevronné ayant des connaissances spécialisées en finance, en gestion des risques, en communications et également en ressources humaines, en droit et en administration publique. Agricorp est également un organisme dont les racines sont profondément ancrées dans l'industrie qu'il dessert. Un grand nombre de nos employés viennent du milieu agricole, ont de solides connaissances en agriculture et une expertise spécialisée en matière de programmes. Ces connaissances et cette expertise sont appliquées, tant au siège social que sur le terrain, en vue d'assurer l'exécution des solutions de gestion des risques de l'entreprise dont les producteurs ont besoin.

Nous avons également une stratégie clairement énoncée qui est basée sur les besoins du gouvernement et de l'industrie, sur le service à la clientèle, sur la technologie intégrée et sur les points forts de l'exécution des programmes.

Pour mener à bien notre mandat, nous nous appuyons sur :

- Un modèle de gouvernance qui établit une stratégie claire et qui met en place une surveillance organisationnelle efficace pour s'assurer que les résultats sont atteints selon des pratiques commerciales saines et conformément aux lois et aux directives gouvernementales.
- Une expertise spécialisée de l'industrie et des capacités professionnelles.
- Une organisation agile pour réagir rapidement aux changements apportés aux programmes.
- Des processus prévisibles, uniformes et de grande qualité ainsi que les meilleures pratiques de l'industrie garantissant la prestation efficace et professionnelle des programmes.
- Des solutions technologiques intégrées appuyant les processus nécessaires à l'exécution des programmes.
- Des pratiques transparentes de déclaration qui nous permettent de s'assurer que le rendement est mesuré et suivi, que les résultats visés sont atteints, et que les enjeux sont définis et gérés de manière proactive.
- Une collaboration avec les intervenants et avec le MAAO et le MAR afin de nous assurer que les programmes et les services répondent aux besoins de l'industrie et s'alignent sur l'orientation du gouvernement.

Vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui travaille avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes.

Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort.

Notre préoccupation centrale consiste à offrir des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité.

Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès.

La collaboration et l'amélioration continue canalisent nos nombreux atouts vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population.

Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Message du président

Défi, changement et engagement

En tant que producteur en Ontario, je suis passionné de l'agriculture et je m'intéresse vivement à l'incidence que ce secteur a sur l'économie de la province – un secteur dont la contribution annuelle s'élève à 34 milliards de dollars.¹ Je suis également pleinement conscient des défis que cette industrie doit relever. Les conditions météorologiques, les maladies touchant le bétail et les cultures et la volatilité des marchés sont quelques-uns des risques qui peuvent menacer les rendements agricoles et influencer négativement sur la rentabilité. Ceci peut se produire instantanément et peut avoir des conséquences désastreuses sur les particuliers, l'industrie, les régions rurales de l'Ontario et sur l'économie.



C'est la raison pour laquelle les programmes de gestion des risques de l'entreprise existent. Agri-stabilité, l'Assurance-production et le Programme de gestion des risques (PGR), les trois principaux programmes de la suite de programmes de gestion des risques gérés par Agricorp, ont été créés avec cet objectif en tête : aider les producteurs à réduire les risques liés à l'exercice de l'activité agricole. En gérant ces risques, les producteurs peuvent alors se concentrer sur les autres activités importantes associées à l'exploitation de leur entreprise agricole, y compris l'amélioration de leurs pratiques commerciales et de leurs produits, ou la conception de stratégies de commercialisation plus agressives afin de répondre aux demandes des consommateurs.

En tant que conseil d'administration, nous déterminons l'orientation stratégique globale d'Agricorp. Pour l'exercice 2013-14, la stratégie de l'organisme mettait l'accent sur trois thèmes :

- Efficience et efficacité opérationnelle afin de continuer de démontrer l'accent mis sur l'optimisation des ressources.
- Investissements dans les infrastructures en vue de fournir une expérience client globale.
- Réduction de la charge pour les producteurs afin de leur permettre de faire plus facilement affaire avec nous.

Pour appuyer la stratégie d'Agricorp durant l'exercice 2013-14, nous avons effectué une série d'exams au niveau des programmes et de l'organisme afin de cerner les améliorations nécessaires à apporter. L'examen d'Agricorp a été entrepris en vue d'évaluer les politiques, les programmes et les processus communs à l'organisme et au ministère et de déterminer les possibilités de gains d'efficience. Une évaluation menée par KPMG a été réalisée dans le cadre de cet examen. L'analyse

comparative des activités d'Agricorp par rapport à celles d'organismes d'autres provinces a permis de conclure qu'Agricorp est un agent efficace et rentable pour la prestation de programmes. Cette validation par un tiers est venue confirmer que nous progressons dans la bonne direction en vue de devenir un fournisseur encore plus efficace et rentable de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour l'industrie.

« L'analyse comparative des activités d'Agricorp par rapport à celles d'organismes d'autres provinces a permis de conclure qu'Agricorp est un agent efficace et rentable pour la prestation de programmes. »

Les changements apportés à Agri-stabilité aux termes de Cultivons l'avenir 2 ont offert une occasion opportune de mener un examen interne de ce programme afin de trouver des moyens d'accroître l'efficience de son exécution. Plusieurs changements à apporter aux processus ont été cernés et ils seront mis en œuvre en 2014; ils donneront lieu à des ajustements dans la manière de recueillir les renseignements et de traiter les demandes d'indemnisation et d'effectuer les activités de souscription. En outre, nous avons entrepris d'évaluer l'efficience du PGR afin de trouver des occasions de réduire les dépenses d'administration ou les ressources affectées au programme pour sa prestation. Enfin, pour nous assurer que nos programmes demeurent pertinents aux yeux des producteurs, nous avons collaboré avec l'industrie afin d'apporter des changements à plusieurs régimes d'Assurance-production, notamment aux

¹ Kennedy, Brent, Directeur, Direction du développement économique régional, MAAO et MAR, Programmes et services liés au développement économique régional, Sommet de l'automne 2013.

régimes d'assurance pour les pommes et les fruits tendres, et pour mettre en place un programme pilote d'assurance pour le ginseng. Ces changements ont été mis en place pour l'année de programme 2014.

Après avoir achevé ces examens nous avons également procédé à l'évaluation de nos besoins en matière de dotation. Au début de 2014, le conseil d'administration a pris la décision difficile de réduire l'effectif d'Agricorp, afin de s'assurer que les dépenses de l'organisme soient alignées sur l'enveloppe budgétaire approuvée. Étant donné que les coûts de dotation représentent une grande partie de nos dépenses, nous continuons également d'adopter une approche prudente en ce qui a trait à la rémunération. Nous nous engageons à respecter intégralement la lettre et l'esprit de toute loi sur la rémunération. La gestion prudente des frais de personnel fera en sorte qu'Agricorp demeure un fournisseur rentable de programmes et de services.

« Créer une expérience client globale et faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous continuent d'être les piliers de notre plan stratégique – et notre stratégie progresse clairement. »

L'exercice 2013-14 a également été un exercice financier important en ce qui a trait à la poursuite de la stratégie des TI d'Agricorp. Par des améliorations graduelles à notre infrastructure technologique et à nos processus commerciaux au cours des dernières années, l'équipe de direction d'Agricorp a maintenu l'accent sur l'atteinte de gains d'efficacité et d'efficacité sur le plan opérationnel. Nous avons complété la première phase de notre stratégie en matière des TI. Il s'agit là d'une avancée notable, puis que nous disposons maintenant d'une infrastructure informatique solide grâce à laquelle nous serons en mesure d'élargir l'offre de services en ligne et d'automatiser davantage de processus afin de mieux servir les clients. Créer une expérience client globale et faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous continuent d'être les piliers de notre plan stratégique – et notre stratégie progresse clairement.

Enfin, l'engagement du conseil d'administration envers l'excellence en matière de gouvernance d'entreprise et envers les normes de conduite les plus strictes permet de s'assurer que les intérêts d'Agricorp sont alignés sur ceux du gouvernement et de l'industrie. Ceci est d'autant plus

vrai que les producteurs nous rappellent sans cesse, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle, que nous menons nos activités avec une intégrité sans faille.

Cependant, l'exercice d'une bonne gouvernance n'est pas un objectif fixe. Cela exige un afflux d'idées nouvelles, de nouvelles approches et de nouveaux points de vue. À cette fin, j'aimerais souhaiter la bienvenue à quatre nouveaux membres de notre conseil d'administration. Gino Cozza, Sheryl King, Patricia Lorenz et Maria Van Bommel possèdent une longue expérience financière, une expertise en agriculture et de solides connaissances du secteur public. Ceci permet de s'assurer que la bonne combinaison de compétences, de formation et de plans de relève est en place pour la constitution d'un conseil d'administration efficace. J'aimerais remercier le conseil d'administration pour sa supervision, son appui et sa contribution au cours de cet exercice.

Notre objectif pour l'avenir est sans équivoque et demeure inchangé : s'assurer que le dialogue qui se poursuit avec les ministères et avec les gouvernements provincial et fédéral produit les conditions propices à l'application de notre stratégie. Je tiens à remercier l'équipe de direction et l'ensemble du personnel pour leur engagement envers nos priorités de l'exercice financier qui vient de s'écouler.

J'attends avec intérêt de poursuivre le dialogue.

Larry Skinner
Président

Gouvernance d'AgriCorp

AgriCorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. Le personnel et le conseil d'administration d'AgriCorp collaborent avec le ministère. Le président du conseil d'administration de l'organisme relève du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies, et de donner des orientations au directeur général, et de le surveiller et le conseiller. Le personnel du ministère surveille le cadre de gouvernance de l'organisme et conseille le ministre, comme le stipule la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre des comptes.

AgriCorp révisé et raffine ses pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer ses politiques et ses procédures pour s'assurer qu'elles demeurent efficaces. Une gouvernance forte permet à l'organisme de s'assurer que ses objectifs sont réalisés, que ses ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

AgriCorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. L'organisme suit des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire ses activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par les normes de conduite les plus élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Cadre législatif

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* précise l'objet des activités d'AgriCorp, ses pouvoirs, son mandat et sa structure organisationnelle. AgriCorp assume la responsabilité de l'utilisation judicieuse des fonds publics et de l'exécution des mandats établis.

En tant qu'organisme du gouvernement provincial, AgriCorp a l'obligation de rendre des comptes à la population et fait l'objet de vérifications périodiques par les vérificateurs de l'organisme et des gouvernements provincial et fédéral. AgriCorp veille au respect des meilleures pratiques en matière de gestion, y compris de son comportement éthique et de l'utilisation judicieuse des fonds publics.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

AgriCorp a un code d'éthique professionnelle complet qui édicte les normes en matière de conduite professionnelle, de comportement éthique et de responsabilité, et il s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les ans, les employés et les membres du conseil d'administration doivent signer un formulaire d'accusé de réception par lequel ils conviennent de se comporter conformément au code. Le serment d'office et le serment d'allégeance servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres de la fonction publique.

Directives gouvernementales

AgriCorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration d'AgriCorp sont nommés par le lieutenant-gouverneur par le biais d'un décret sur la recommandation de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Leur mandat est de trois ans et celui-ci peut être reconduit.

Les membres du conseil d'administration d'AgriCorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et dont la vaste expérience, sur le plan collectif et individuel, sont des atouts inestimables pour la supervision de l'organisation.

Durant l'exercice 2012-2013, le conseil d'administration d'AgriCorp était formé des membres suivants :



Larry Skinner
Président
(Comté de Perth)
13 mai 2009 –
12 mai 2015

Larry Skinner est éleveur de porcs à temps plein. Il a siégé au conseil d'alimentation d'Ontario Pork pendant huit ans, dont trois à titre de président. Avant de commencer à exploiter son entreprise agricole, il a travaillé comme prêteur agricole pour la Banque TD. En 2013, il a achevé ses études de maîtrise en théologie de l'Université de Toronto. En mai 2012, son mandat à titre de président a été reconduit pour trois autres années.



David Epp
Vice-président
(Comté d'Essex)
7 février 2007 –
24 juin 2014

David Epp appartient à la troisième génération d'une famille d'agriculteurs en plus d'être copropriétaire de Lycoland Farms Ltd. Il a été actif au sein de l'organisation Ontario Processing Vegetable Growers Association pendant 14 ans, dont deux à titre de président. Il cultive des cultures commerciales et des cultures destinées à la transformation.

La Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre des comptes fournit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Des directives précises se répartissent en les trois grandes catégories suivantes :

- La directive Planification des activités et gestion financière comprend des directives sur la délégation de pouvoir et sur les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- La directive Obligation de rendre des comptes et gouvernance comprend des directives sur l'approvisionnement et la vérification interne.
- La directive Gestion de l'information et de la technologie de l'information comprend des directives sur le respect de la vie et sur l'accès à l'information.

Des lois générales et des directives doivent également être respectées, notamment la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, la *Loi sur les services en français*, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp, le MAAO et le MAR et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration et du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités de la ministre, et de la sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme.

Gouvernance d'entreprise

Composition du conseil d'administration et planification de la relève

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par le biais d'un décret sur la recommandation de la ministre. Le conseil d'administration appuie activement le processus de nomination de façon à assurer une bonne composition de compétences, d'expérience et de perspectives en vue de remplir son mandat avec succès. Les recommandations relatives à la nomination des membres du conseil d'administration sont soumises à la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le conseil d'administration suit les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise, y compris les pratiques suivantes :

- Processus d'orientation des administrateurs
- Perfectionnement continu des administrateurs et du conseil d'administration
- Séances de formation du conseil d'administration
- Planification de la relève du conseil d'administration
- Processus annuel d'autoévaluation
- Séances régulières à huis clos
- Séance annuelle de planification stratégique
- Points permanents à l'ordre du jour pour l'élaboration de stratégies et pour la déclaration et à la surveillance opérationnelle



William (Bill) Allison
(Halton Region)
30 avril 2008 –
29 avril 2014

William Allison est producteur de grandes cultures à Halton Hills. Il a déjà été directeur de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, directeur et président d'Ontario Soybean Growers, et président d'AGCare. Il est diplômé de l'Université de Guelph.



Gino Cozza
(Région de Peel)
7 août 2013 –
6 août 2016

Gino Cozza est présentement directeur des Services bancaires d'investissement - secteurs de l'alimentation, de l'agroalimentaire et du commerce au détail chez Maison Placements Canada Inc. Gino travaille principalement avec des sociétés publiques et fermées du secteur de l'agroalimentaire. Il est également membre de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes.



Rosemary Davis
(Comté de Northumberland)
6 mai 2009 –
5 mai 2015

Agrologue, Rosemary Davis est la propriétaire actuelle de Sunhil Farms Limited et de Sunhil Investments Limited. Elle agit également à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Northumberland Community Futures Development Corporation. Madame Davis a été la première femme à présider le Conseil d'administration de Financement agricole Canada.

Conseil d'administration (suite) ►

Responsabilités du conseil d'administration

Les règlements du conseil d'administration fournissent des lignes directrices relativement à la gouvernance du conseil d'administration et décrivent les rôles et les responsabilités du président, des membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, notamment les responsabilités suivantes :

- Surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme
- Planification stratégique
- Gestion des risques et contrôle interne
- Conduite légale et éthique
- Orientation, formation continue et évaluation des administrateurs
- Liaison des activités avec le MAAO et le MAR.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration d'Agricorp aident le conseil d'administration en analysant et en formulant des recommandations à propos des secteurs clés de responsabilité qui sont du ressort du conseil d'administration. Deux comités, soit le comité des finances et de la vérification et le comité de la gouvernance et des ressources humaines supervisent et conseillent le conseil d'administration dans ces deux domaines particuliers.

Comité des finances et de la vérification

Le comité des finances et de la vérification est chargé par le conseil d'administration de surveiller les audits et la gestion financière d'Agricorp et de donner des conseils à cet égard.

Le comité des finances et de la vérification est composé des administrateurs suivants : Dave Epp (président), Harry Stoddart, Robert Emerson, Rosemary Davis, Larry Skinner, Gino Cozza et Sheryl King.

Le comité concentre ses efforts dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre du cadre de contrôle de l'audit en élaborant et en recommandant l'approbation du plan annuel de vérification interne, en rencontrant régulièrement des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, en recevant et en examinant les rapports des vérificateurs internes, et en examinant la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification.
- Examen et recommandation du plan annuel de vérification d'attestation financière.
- Supervision et surveillance de la manière dont la direction a évalué les risques commerciaux et a prévu d'y répondre et identification des risques émergents.
- Examen, recommandation et surveillance des politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production et le Fonds du régime de retraite.
- Supervision du processus de déclaration financière.
- Examen et recommandation de l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite.
- Supervision du régime de retraite des employés et des activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés des politiques de placement.



Robert Emerson
(Bruce County)
25 juin 2008 –
24 juin 2014

Robert Emerson est agriculteur depuis 1961. Il est président et directeur général d'une exploitation spécialisée dans les cultures commerciales et qui comprend un parc d'engraissement; il a également joué un rôle actif dans la politique municipale. Robert a été très engagé dans sa collectivité en tant que conseiller et sous-préfet du comté de Bruce. De plus, Robert est engagé dans des initiatives de protection des cours d'eau et des bassins hydrographiques.



Patricia Lorenz, CPA, CA
(Toronto)
7 août 2013 –
6 août 2016

Patricia Lorenz est comptable agréée et vétérinaire brevetée. Elle est actuellement vice-présidente à la commercialisation chez ZBx Corporation, une société canadienne spécialisée dans les diagnostics. Patricia a également occupé des postes de direction aux États-Unis, notamment dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires, logiciels, commerce de détail, édition et distribution. En outre, elle préside depuis 2008 le conseil d'administration du Network of Angel Organizations - Ontario et elle a été membre de plusieurs comités agricoles.



Sheryl King, CA, MBA, FICB
(Halton Hills)
17 juillet 2013 –
16 juillet 2016

Sheryl King est directrice générale à la Banque de Montréal, où elle a occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes. Sheryl est une professionnelle en finance respectée qui compte plus de 20 années d'expérience à l'échelle internationale sur le plan de la surveillance de la gestion et de la déclaration des entités juridiques, et sur le plan de la gestion des liquidités, du financement et de la gestion du bilan.

Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Le comité de la gouvernance et des ressources humaines est chargé de superviser et de conseiller Agricorp sur les questions liées à la gouvernance et aux ressources humaines.

Ce comité est composé des membres suivants : Bill Allison (président), Dave Epp, Rod Stork, Larry Skinner, Patricia Lorenz et Maria Van Bommel.

Le comité concentre ses efforts dans les domaines suivants :

- Recommandations au conseil d'administration en ce qui a trait aux changements au mandat et au rôle d'AgriCorp, examen et recommandation d'un protocole d'entente entre le président et la ministre et examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise.
- Examen et recommandations relativement à la philosophie et aux programmes de rémunération d'AgriCorp.
- Conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et surveillance et recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration.
- Surveillance et examen de la politique et du programme de rémunération, en s'assurant particulièrement du respect des lois pertinentes.
- Détermination des possibilités d'amélioration du processus de mise en candidature et de nomination des membres du conseil d'administration.

- Surveillance et recommandation d'améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration.
- Recommandation des stratégies appropriées en matière de mobilisation qui s'adressent aux intervenants clés avec lesquels communique le conseil d'administration.



Conseil d'administration d'AgriCorp pour l'exercice 2013-14

De gauche à droite, debout : Patricia Lorenz, Harry Stoddard, Rod Stork, Gino Cozza, Sheryl King, Robert Emerson, William Allison et Maria Van Bommel.

De gauche à droite, assis : David Epp, Larry Skinner et Rosemary Davis.



Harry Stoddard
(Kawartha Lakes)
30 mai 2012 –
29 mai 2015

Harry est agriculteur depuis plus de vingt ans et il possède toujours une exploitation de cultures commerciales et d'élevage qu'il continue de diriger. Il possède également quinze ans d'expérience à titre de consultant en gestion chez PricewaterhouseCoopers, IBM et au sein de sa propre société d'experts-conseils. Durant cette période, il a travaillé sur des projets clés pour le secteur public et le secteur agroalimentaire de l'Ontario.



Rod Stork
Vice-président (Guelph)
4 janvier 2011 –
3 janvier 2017

Rod a occupé de multiples postes au cours de plus de 30 années où il a travaillé au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, notamment à titre de président de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario et à titre de directeur du développement économique. À sa retraite, il a été président à temps partiel du tribunal d'appel de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. En 2008 et 2009, il a animé le groupe de travail sur les céréales et les oléagineux qui a mené à la création de l'association Grain Farmers of Ontario.



Maria Van Bommel
(Strathroy)
28 août 2013 –
27 août 2016

Autrefois députée à l'Assemblée législative de l'Ontario où elle a représenté la circonscription de Lambton Kent Middlesex et anciennement conseillère municipale du canton d'East Williams, Maria Van Bommel a été également productrice de porcs et de volailles. Elle a aussi été adjointe parlementaire de plusieurs ministres ontariens, y compris de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Maria est active dans la collectivité et elle a siégé à plusieurs conseils de l'industrie et comités permanents de l'Assemblée législative.

Message du directeur général

Réaliser un rendement solide et constant

Ce qui est prévisible avec l'agriculture en Ontario, c'est qu'elle est imprévisible. Encore une fois, les conditions météorologiques ont été un sujet d'actualité pour l'industrie durant cet exercice financier. La saison de croissance et de récolte en 2013 a varié d'un endroit à l'autre, avec des différences importantes par rapport aux précipitations, aux températures, ainsi qu'aux tempêtes et aux orages. Dans l'ensemble, les rendements des cultures étaient équivalents ou étaient légèrement supérieurs à la moyenne et la qualité des récoltes variait selon les différentes régions de la province.



J'éprouve beaucoup de satisfaction quant au rôle que les programmes de gestion des risques jouent dans ce secteur qui s'avère instable. Pour les agriculteurs, il y a beaucoup d'argent en jeu, et ces programmes aident à assurer l'atténuation des risques. En outre, ils permettent aux agriculteurs de se concentrer sur l'innovation et à investir dans leur avenir sans avoir à se ruiner.

Au cours de cet exercice, nous avons continué à collaborer avec l'industrie pour nous assurer de répondre aux besoins en pleine évolution des producteurs. Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport annuel, les employés d'Agricorp ont accompli un travail considérable avec les groupements de producteurs spécialisés pour veiller à ce que les programmes demeurent pertinents. Nous avons procédé à l'examen de plusieurs programmes et avons apporté des améliorations à certains programmes ou avons affiné nos processus. Nous avons noué le dialogue avec les groupements de producteurs spécialisés et avec les comités de référence du Programme de gestion des risques en vue d'examiner les gains en efficacité et de recueillir des commentaires sur les points à améliorer dans l'avenir.

Face à la perte des cultures de pommes sans précédent et à la campagne agricole extrêmement difficile en 2012, nous avons travaillé en étroite collaboration avec Ontario Apple Growers, la Commission ontarienne de commercialisation des fruits tendres, ainsi qu'avec le MAAO et le MAR afin d'améliorer des régimes d'Assurance-production précis. Les consultations menées auprès de ces groupes ont permis aux participants d'apporter une contribution importante à cet égard et ont donné lieu à des améliorations aux régimes d'assurance pour les pommes et les fruits tendres. Fait marquant également en 2012, les producteurs ont eu à faire face à d'importants défis découlant de la saison de

croissance chaude et sèche qui a entraîné une pénurie de fourrage et des coûts de remplacement élevés. Durant le présent exercice, nous avons apporté des améliorations substantielles au régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères afin de mieux prendre en compte l'impact du manque de précipitations.

« Nous attachons beaucoup d'importance à l'exécution efficiente et efficace des programmes, et nos clients continuent de nous dire que nous le faisons bien. »

À l'occasion, les gens de l'industrie veulent que nous fournissions un service. Lorsque les groupements de producteurs spécialisés ont créé le Farmer's Risk Management Premium Fund, Agricorp a été embauché par contrat pour assurer la prestation de ces paiements additionnels aux producteurs. Nos systèmes spécialisés nous ont permis d'exécuter ce programme avec célérité, efficacité et de manière très rentable.

Je suis également très fier de notre service à la clientèle et de notre rendement économique. En plus du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, nous avons entrepris, au cours de cet exercice, une étude comparative (benchmarking) qui a été menée par KPMG. Cette étude a permis d'établir, à la lumière d'une comparaison avec des organismes provinciaux semblables et des organismes basés aux États-Unis, qu'« Agricorp obtient des résultats de rendement égaux ou supérieurs à ceux des organismes de référence en ce qui concerne tous les indicateurs utilisés dans le cadre de cet examen et que l'organisme exerce ses activités d'une manière efficace par rapport aux coûts. »

Nous attachons beaucoup d'importance à l'exécution efficiente et efficace des programmes, et nos clients continuent de nous dire que nous le faisons bien. Le sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, mené par Ipsos Reid auprès de 600 producteurs qui œuvrent dans différentes régions de la province et qui produisent divers produits agricoles, indique qu'Agricorp affiche de très bons résultats sur le plan de l'exécution efficiente des programmes. Plus de 90 p. 100 des participants ont indiqué qu'Agricorp s'acquitte de ses activités aussi bien, ou même mieux, que les autres entreprises et établissements avec lesquels ils font affaire régulièrement. Ce constat est une bonne preuve que l'industrie agricole croit que nous sommes une organisation qui sait ce qu'elle fait, et qui le fait avec efficience.

Durant cet exercice financier, nous avons terminé la première phase de notre stratégie en matière de TI, qui comprenait l'élargissement et le renforcement de notre infrastructure et des investissements dans la technologie afin qu'il soit plus facile et rapide, et ainsi plus efficient pour nos clients de faire affaire avec nous. Nous avons élaboré une feuille de route qui décrit un plan précis pour la création de futurs services et outils en ligne. Nous avons donné priorité à des services en ligne supplémentaires, selon la valeur offerte aux clients et les gains d'efficience pour Agricorp. Nous avons adopté un plan d'amélioration continue, tout en sachant que les attentes de nos clients, des groupements de producteurs spécialisés et de nos partenaires gouvernementaux ne cesseront également d'augmenter.

« Je crois que nous sommes bien positionnés pour faire en sorte que la prestation de ces programmes essentiels continue de conserver la confiance de l'industrie et du gouvernement. »

En tant qu'organisme, nous avons pour objectif de connaître, et lorsque cela est possible, d'anticiper l'orientation gouvernementale et les tendances de l'industrie, de manière à prendre les devants pour aligner nos activités sur celles-ci. Aux termes du cadre stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire Cultivons l'avenir 2 des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des changements importants ont été apportés au programme Agri-stabilité; le

programme offre maintenant des niveaux de protection moins élevés, et on s'attend à une diminution des demandes d'indemnisation et à une participation moindre. En réponse à ces changements, Agricorp a modifié ses processus et a réduit les ressources consacrées à ce programme afin de mieux aligner ses activités sur les besoins et la taille du programme révisé. Ces changements sont mis en œuvre en 2014.

L'an dernier, la politique relative au recouvrement des montants dus à la Couronne a été modifiée. Nous avons fait de grands progrès concernant le recouvrement des soldes impayés, et nous avons mis en œuvre des processus actualisés afin de nous assurer que tous les clients ayant un solde impayé reçoivent des relevés mensuels.

En ce qui concerne l'avenir, je crois que nous sommes bien positionnés pour faire en sorte que la prestation de ces programmes essentiels continue de conserver la confiance de l'industrie et du gouvernement. Nous avons su démontrer notre engagement envers toutes nos qualités fondamentales : professionnalisme, accent sur la qualité, collaboration, efficience et proactivité. Je sais également que nous allons continuer de nous motiver en vue de répondre aux besoins d'une industrie importante, complexe et en constante évolution, et ce, en pleine période d'austérité.

J'aimerais remercier le personnel d'Agricorp, mes collègues des deux ministères, et les différents organismes agricoles pour leur travail acharné, leur dévouement et leur professionnalisme.

Randy Jackiw
Directeur général

Programmes de base

L'Ontario compte 12,6 millions² d'acres de terre arable et produit plus de 200 produits agricoles. L'agroalimentaire injecte annuellement 34 milliards³ de dollars dans le produit intérieur brut de la province et génère 26,6 milliards de dollars d'activité économique.⁴ L'agriculture joue un rôle primordial au sein de l'économie ontarienne. Elle est également un des secteurs les plus volatils de la province.

Agricorp a pour rôle d'exécuter trois programmes de gestion des risques de l'entreprise complémentaires – Agri-stabilité, l'Assurance-production et le Programme de gestion des risques (PGR) – afin d'aider les producteurs à gérer les variations des coûts de production agricole et de rentabilité causées par les conditions météorologiques défavorables, les insectes ravageurs ou les prédateurs, les maladies, les prix du marché ainsi que par d'autres facteurs.

Ces programmes fournissent aux producteurs les outils dont ils ont besoin pour protéger leur exploitation agricole et pour les aider à traverser des périodes difficiles. Tous les programmes travaillent de concert pour aider les producteurs à gérer différents types de risques agricoles. Agri-stabilité vise à stabiliser le revenu de l'ensemble de l'entreprise agricole en cas de baisses de marges importantes. Le PGR aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés et il complète les programmes Agri-stabilité et Assurance-production. L'Assurance-production englobe plus de 90 cultures commerciales produites en Ontario et couvre les pertes de production et les baisses de rendement causées par des risques assurés tels que les conditions météorologiques défavorables et les insectes ravageurs ou les prédateurs.

Ces programmes de gestion des risques de l'entreprise aident à stabiliser le revenu des exploitations agricoles qui ont subi des pertes et ils donnent aux producteurs la confiance dont ils ont besoin pour investir dans l'amélioration de leur exploitation. De même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-là veulent obtenir des prêts pour leur entreprise.

Agri-stabilité

Agricorp assure la prestation du programme Agri-stabilité au nom des gouvernements fédéral et provincial. Agri-stabilité protège les producteurs de tous les produits agricoles contre des baisses importantes de revenus agricoles causées par les conditions du marché, les pertes de production ou la hausse des coûts de production.

Près de 16 000 participants ont adhéré au programme Agri-stabilité en 2012 et Agricorp a versé plus de 70 millions de dollars au titre du programme.

Faits saillants de l'année de programme 2013-14

- Près de 16 000 participants ont adhéré au programme en 2012 et Agricorp a versé plus de 70 millions de dollars au titre du programme, dont une somme de 6 millions de dollars qui a été versée en 2012 en paiements provisoires aux producteurs qui ont éprouvé des difficultés financières.
- À partir de la campagne agricole 2013, des changements ont été apportés à Agri-stabilité en vertu du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 qui a été mis sur pied par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Ces changements comprennent :
 - un niveau de protection unique de 70 p. 100
 - un taux de paiement de 70 p. 100 pour les marges positives et négatives, simplifiant le calcul du paiement et augmentant l'aide aux producteurs qui ont une marge de production négative
 - un changement dans le calcul de la marge de référence qui est désormais établie à partir des dernières marges de production ou de la moyenne des dépenses rajustées, selon la moindre des deux valeurs
 - le retrait du calcul des rajustements de la prime d'Assurance-production.
- Le cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 réaffirme l'engagement du gouvernement à renforcer la productivité, la rentabilité et la compétitivité de notre industrie agricole.

² Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011. Site Web de Statistique Canada, modifié 2012-05-23.

³ Kennedy, Brent, Directeur, Direction du développement économique régional, MAAO and MAR, Programmes et services liés au développement économique régional, Sommet de l'automne 2013.

⁴ Greenewegan, John, JRG Consulting, Economic Contribution of the Ontario Farm Sector, Présentation à l'intention de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, décembre 2013.



Agri-stabilité vise à stabiliser le revenu de l'ensemble de l'entreprise agricole en cas de baisses de marges importantes. Les changements apportés en vertu du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 ont entraîné l'examen de nos processus au cours de l'exercice 2013-14.

- Un examen exhaustif du programme Agri-stabilité a été effectué au cours de l'exercice 2013-14 afin de vérifier que les processus et les ressources nécessaires à la prestation du programme correspondaient à la nouvelle portée de celui-ci.
- Le pourcentage de clients qui sont satisfaits de l'exécution d'Agri-stabilité a augmenté de trois pour cent par rapport à l'an dernier; 71 p. 100 des producteurs ont indiqué qu'ils étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'exécution du programme.
- De plus, 70 p. 100 des participants à Agri-stabilité conviennent que le programme les aide à stabiliser leur revenu en dépit des risques qui sont indépendants de leur volonté; 61 p. 100 conviennent que le programme leur donne suffisamment confiance pour investir dans l'amélioration de leur exploitation et 51 p. 100 affirment que le programme les aide à travailler avec des prêteurs et obtenir des prêts pour leur entreprise.

71%

des producteurs ont indiqué qu'ils étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'exécution du programme Agri-stabilité.

Assurance-production

Agricorp exécute le programme Assurance-production au nom des gouvernements fédéral et provincial. L'Assurance-production est offerte pour plus de 90 cultures commerciales et indemnise les producteurs de la province qui ont enregistré des baisses de rendement et des pertes de récoltes

Plus de 14 700 producteurs ont adhéré à l'Assurance-production en 2013, ce qui représente plus de 5 millions d'acres et un montant de 2,9 milliards de dollars de responsabilité assurée.

attribuables à des conditions météorologiques défavorables et à d'autres risques assurés. Les producteurs peuvent participer à divers régimes. Selon la culture, une couverture d'assurance est offerte pour le régime basé sur le rendement, le régime basé sur la valeur en dollars ou le régime basé sur les pertes de superficie.

Faits saillants de la campagne agricole 2013-14

- Plus de 14 700 producteurs ont adhéré à l'Assurance-production en 2013, ce qui représente plus de 5 millions d'acres et un montant de 2,9 milliards de dollars de responsabilité assurée. Agricorp a versé des indemnités au titre du programme totalisant plus de 82,1 millions de dollars.
 - Le temps humide qui a sévi au cours du printemps et l'automne a représenté le principal défi que les producteurs ont eu à affronter; environ 61 p. 100 de tous les rapports de dommages soumis concernaient l'humidité excessive, les pluies excessives, ou l'inondation.
 - Les pluies excessives du printemps dernier ont retardé la plantation dans plusieurs régions de l'Ontario. Agricorp a versé plus de 15 millions de dollars en indemnités de superficie non ensemencée et en indemnités de réensemencement maximal lors de la campagne agricole 2013, ce qui correspond à une augmentation de 70 p. 100 par rapport à la moyenne des indemnités versées au cours des cinq dernières années.
 - Les conditions particulièrement humides ont contribué de façon importante au retard de la récolte du maïs et du soya dans de nombreuses régions de la province, ce qui a entraîné le versement d'indemnités totalisant 28,7 millions de dollars.
 - Les conditions météorologiques humides ont également touché les producteurs de tomates de transformation, qui ont reçu, au titre de l'Assurance-production, des indemnités s'élevant à plus de 8 millions de dollars.
 - Le taux de demandes d'indemnité effectuées dans le cadre du régime d'assurance pour les tomates en 2013 était d'environ 22 p. 100.

- Les conditions météorologiques trop humides au moment de la récolte ainsi que les chutes de neige précoces ont empêché la récolte d'environ 35 000 acres de maïs à l'automne. Dans de tels cas, à moins qu'un expert en sinistres d'Agricorp juge qu'il ne vaut pas la peine de procéder à la récolte, une culture est couverte aux termes de l'Assurance-production jusqu'à ce qu'elle soit récoltée au printemps suivant. Une indemnité est versée si le rendement final déclaré est inférieur à la production garantie.
- De même, les taux des demandes d'indemnisation effectuées par les producteurs de tabac noir et de tabac Burley étaient élevés – 70 p. 100 et 46 p. 100 – et les indemnités versées à ces producteurs totalisaient 1,6 million de dollars et 98 000 \$ respectivement.
- Les producteurs de blé d'hiver ont subi des baisses de rendement et de qualité en raison de taux élevés de Fusarium, un champignon qui prolifère dans des conditions météorologiques humides. L'étendue des dommages était très variable et le champignon s'est répandu considérablement dans certaines régions. Les bonnes pratiques de manutention et de récolte améliorent de façon importante la catégorie et la qualité de cette culture, ce qui aide à réduire les paiements de programme à verser. L'Assurance-production indemnise les producteurs touchés en appliquant un facteur de qualité aux rendements de blé de qualité inférieure afin de tenir compte de la qualité inférieure du blé récolté.
- En réponse aux défis posés par la saison de croissance 2012, Agricorp a travaillé de concert avec le MAAO, le MAR et des groupes de l'industrie pour examiner et améliorer les régimes d'Assurance-production pour les cultures fourragères, les pommes et les fruits tendres.
 - Agricorp, le MAAO et le MAR ont collaboré pendant plusieurs mois avec un comité consultatif en effectuant des recherches et des analyses, et en s'engageant dans des consultations, en vue d'améliorer le régime d'assurance pour les cultures fourragères. Dans le cadre de l'examen de ce régime, certains producteurs ont participé à des séances de discussions avec des groupes de l'industrie et plus de 300 producteurs ont répondu à un sondage en ligne.
 - Le régime d'assurance pour les cultures fourragères a été amélioré de plusieurs façons : il offre maintenant une couverture d'assurance plus élevée pour la production fourragère; les indemnités reflètent davantage les pertes de rendement causées par le manque de précipitations et le calcul des indemnités inclut maintenant un indice des prix pour tenir compte de l'augmentation des coûts liés au remplacement du foin durant les années de sécheresse, lorsque les stocks de fourrage ne peuvent suffire.
- Des améliorations ont également été apportées aux régimes d'assurance pour les pommes et les fruits tendres. Les producteurs de pommes et de raisins sont maintenant admissibles à une couverture d'assurance pour leurs arbres fruitiers et leurs vignes au cours de leur première année d'assurance. Les rendements supérieurs ou inférieurs à 30 p. 100 du rendement d'ouverture moyen d'un producteur seront amortis pour stabiliser l'incidence des rendements extrêmes sur le calcul des rendements moyens finals. Afin de refléter davantage les prix sur le marché, les prix d'indemnisation seront calculés à l'aide du prix moyen établi au cours des trois dernières années plutôt que le prix moyen établi au cours des cinq dernières années. Le prix d'indemnisation pour les cerises sures sera fixé selon le prix du marché au moment de la récolte.
- De plus, le régime d'assurance pour les pêches et les poires a été mis à jour pour offrir un nouveau niveau de garantie de 85 p. 100 pour la campagne agricole 2013. Cette modification a été effectuée après consultation avec la Commission ontarienne de commercialisation des fruits tendres en 2012.
- Un nouveau régime d'assurance pilote pour la période d'établissement du ginseng a été élaboré pour aider les producteurs de ginseng à protéger leurs investissements dans des jardins de plantules. Ce nouveau régime a été conçu en collaboration avec la Ontario Ginseng Growers' Association et est offert pour les cultures de ginseng ensemencées à l'automne 2013.



Les conditions météorologiques trop humides au moment de la récolte ainsi que les chutes de neige précoces ont empêché la récolte d'environ 35 000 acres de maïs à l'automne. Dans de tels cas, une culture est couverte aux termes de l'Assurance-production jusqu'à ce qu'elle soit récoltée au printemps suivant.

Assurer la durabilité du programme Assurance-production

Le Fonds d'Assurance-production est une réserve d'argent qui est utilisée par Agricorp pour indemniser les participants au programme qui ont enregistré des pertes de récolte et pour protéger le gouvernement contre les risques financiers pendant les années de pertes importantes. Chaque année, le Fonds est reconstitué par le versement des primes payées par les clients, les contributions gouvernementales et le revenu tiré des placements.

Agricorp dispose d'une stratégie globale pour gérer les risques financiers du programme Assurance-production. Elle a été conçue afin de fournir aux clients une couverture appropriée et des taux stables ainsi que pour maintenir un financement nécessaire pour assurer la durabilité du programme à long terme. Cette stratégie de gestion des risques comprend une méthode d'établissement des taux de prime qui repose sur une base actuarielle, de saines pratiques de souscription et de traitement des demandes, une stratégie de réassurance appropriée au profil de risque ainsi que des objectifs en matière de pérennité du Fonds qui obtiennent périodiquement une certification actuarielle et qui respectent la réglementation et les lignes directrices provinciales et fédérales du programme Assurance-production.

- Plusieurs autres programmes ont également fait l'objet d'améliorations.
 - La valeur Brix a été incorporée au calcul des rendements moyens finals de 16 variétés de raisins afin d'offrir aux producteurs qui utilisent le Barème de prix en fonction des degrés Brix une couverture plus précise qui repose sur leur capacité de production. Ce changement, qui a été mis en œuvre pendant la campagne agricole 2013, est le produit d'une collaboration avec la Grape Growers of Ontario en 2012.
 - Huit nouveaux types de cultures pour les légumes asiatiques ont été ajoutés à la catégorie légumes-feuilles dans le cadre du régime d'assurance pour les légumes de consommation immédiate – pertes de superficie, ce qui procure une couverture supplémentaire au secteur florissant des cultures spéciales en Ontario.
 - Agricorp a continué d'appuyer les efforts du Groupe de travail sur les conflits liés à la coexistence des ressources agricoles et des animaux sauvages en effectuant des recherches sur les dommages causés aux cultures. Nous

avons établi une stratégie qui vise à encourager les clients à déclarer les dommages, aussi minimes soient-ils, et même si aucune indemnité ne leur a été versée. En mettant à profit nos ressources existantes, telles que le centre d'appels et les systèmes informatiques en place pour l'Assurance-production, nous avons réussi à recueillir des statistiques sur l'étendue des dommages causés par les animaux sauvages en Ontario et à communiquer ces résultats au groupe de travail.

- Le taux de satisfaction de nos clients à l'égard du programme Assurance-production demeure élevé; 92 p. 100 des producteurs ont indiqué qu'ils étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'exécution du programme, ce qui correspond à une augmentation de 5 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.
- De plus, 88 p. 100 des participants à l'Assurance-production conviennent que le programme les aide à stabiliser leur revenu agricole, en dépit des risques qui sont indépendants de leur volonté; 84 p. 100 des participants conviennent que le programme leurs inspire la confiance d'investir dans l'amélioration de leur exploitation et 64 p. 100 affirment que le programme les aide à travailler avec des prêteurs et obtenir des emprunts pour leur entreprise.

92%

des producteurs ont indiqué qu'ils étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'exécution de l'Assurance-production.

Plus de 10 000 producteurs ont souscrit à au moins un régime d'assurance du PGR. Agricorp a versé des paiements totalisant 71 millions de dollars au titre des six régimes du programme au cours de l'année de programme 2013-14.

Programme de gestion des risques

Agricorp exécute le Programme de gestion des risques (PGR) au nom du gouvernement de l'Ontario. Le PGR comprend des régimes d'assurance dans les secteurs suivants : bétail, produits horticoles comestibles, céréales et oléagineux. Le programme aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. La participation à Agri-stabilité constitue une exigence aux fins d'admissibilité au PRG.

Pour la plupart des régimes d'assurance, le PGR fonctionne comme une assurance; il comporte des primes qui sont basées sur divers niveaux et options de protection. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous du niveau de soutien calculé par le MAAO et le MAR. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles fonctionne selon un principe différent; les producteurs déposent un pourcentage de leurs ventes admissibles et reçoivent une contribution gouvernementale proportionnelle. Les producteurs peuvent retirer des fonds de leur compte du PAGR pour les aider à couvrir les risques associés à l'exploitation de leur entreprise agricole. Un financement gouvernemental annuel de 100 millions de dollars est disponible pour tous les régimes du PGR et couvre les frais d'administration liés à la prestation du programme.

Faits saillants de l'année de programme 2013-14

- Plus de 10 000 producteurs ont souscrit à au moins un régime d'assurance en vertu du PGR. Agricorp a versé des paiements totalisant 71 millions de dollars au titre des six régimes du programme au cours de l'année de programme 2013-14.
- Des paiements totalisant 40,9 millions de dollars ont été versés dans le cadre du régime d'assurance pour le bétail au cours de l'exercice financier 2013-14.
- Selon les modalités du PAGR : produits horticoles comestibles, le gouvernement a déposé dans les comptes



Le PGR aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Des paiements de programme totalisant 40,9 millions de dollars ont été versés pour l'exercice financier 2013-14, dont 37,5 millions de dollars ont été versés pour l'année de programme 2013. Les six régimes d'assurance du PGR couvrent les secteurs suivants : bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs, produits horticoles comestibles et veaux.

PAGR une somme proportionnelle de 20,2 millions de dollars (dont 16,2 millions de dollars ont été versés pour l'année de programme 2013). En date du 31 mars 2014, Agricorp a traité 1 363 demandes de retrait dans le cadre du PAGR totalisant 31,7 millions de dollars pour l'année de programme 2013.

- À ce jour, des paiements avant récolte de 10 millions de dollars ont été effectués dans le cadre du PGR : céréales et oléagineux pour l'année de programme 2013. Le rajustement de ces paiements ainsi que le versement des paiements après récolte auront lieu en mai 2014.
 - Afin d'assurer que chaque producteur bénéficie d'un accès égal au financement disponible offert par le programme, un taux de paiement provisoire a été utilisé pour calculer les paiements initiaux de l'année de programme 2013-2014. Le taux de paiement provisoire a été rajusté lors du versement des paiements finals.
 - Une nouvelle approche de financement a été développée en collaboration avec le MAAO, le MAR et les comités de référence du PGR. Le Farmer's Risk Management Premium Fund vient s'ajouter au financement disponible de 100 millions de dollars pour le PGR. Les producteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans le Farmer's Risk Management Premium Fund et qui servent de soutien supplémentaire en matière de gestion des risques.
 - Agricorp gère le traitement des paiements provenant du fonds au nom de Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep et Ontario Veal.
- Comme l'organisme assure la prestation du Programme de gestion des risques depuis 2007, Agricorp est en mesure de verser les paiements provenant du fonds de primes. L'infrastructure de prestation des programmes qui est nécessaire aux fins du versement de ces paiements existe déjà afin de permettre l'exécution du PGR. Grâce à cette infrastructure, Agricorp effectue les paiements provenant du fonds de primes avec efficacité et efficience.
- Les frais d'administration du PGR diminuent de manière constante depuis 2011, année de l'établissement des régimes d'assurance permanents pour les différents secteurs agricoles couverts par le programme. Nous avons concrétisé nos processus et nous continuerons à travailler avec l'industrie agricole et à tirer profit de nos systèmes, processus et données existants afin de réduire davantage les frais généraux d'administration. Nous suivons de près nos dépenses, les délais d'exécution relatifs au programme, et notre précision en matière du traitement

des dossiers de nos clients. Nous faisons régulièrement part de cette information au conseil d'administration, au MAAO et au MAR. Bien que le PGR fasse l'objet de modifications depuis sa création il y a quatre ans, les frais d'administration d'AgriCorp sont comparables à ceux du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) du Québec – un programme qui a été créé dans les années 1970 et qui est bien plus établi que le PGR.

75 %

des clients sont « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'exécution du PGR.

- Le taux de satisfaction des clients par rapport à l'exécution du PGR demeure stable; 75 % de nos clients sont « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'exécution du programme.
- De plus, 73 p. 100 des participants au PGR conviennent que le programme les aide à stabiliser leur revenu agricole, en dépit des risques qui sont indépendants de leur volonté; 68 p. 100 conviennent que le programme leur donne suffisamment confiance pour investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole et 52 p. 100 affirment que le programme les aide à travailler avec des prêteurs et obtenir des prêts pour leur entreprise.

Processus d'appel

Nous nous efforçons de traiter les demandes d'indemnisation et de gérer les comptes de nos clients de manière précise et exhaustive. Dans les rares cas où un client n'est pas d'accord avec une décision que nous avons prise, nous mettons tout en œuvre pour régler le différend au moyen de processus clairs.

Agri-stabilité et PGR

Lorsque les clients ne sont pas d'accord avec une décision rendue par AgriCorp concernant leur demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, ils peuvent communiquer avec nous. Un examen interne sera effectué afin de vérifier que la demande a été traitée de la même manière que toute autre demande d'indemnisation et conformément aux conditions du programme. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le Comité d'examen de la gestion des risques de l'entreprise (CEGRE), un organisme consultatif qui passe en revue toutes les demandes d'indemnisation et qui fait des recommandations non exécutoires à AgriCorp.

En tant qu'administrateur de programme, AgriCorp est chargé d'assurer le respect des conditions de ces programmes et assume la responsabilité des décisions prises dans le cadre de ceux-ci.

Par conséquent AgriCorp peut accepter les recommandations non exécutoires du CEGRE en tout ou en partie, ou les refuser. AgriCorp traite annuellement plus de 25 000 dossiers du programme Agri-stabilité et du PGR. Au cours de l'exercice 2013-14, 16 producteurs ont soumis une demande d'audience au CEGRE. Quatre demandes ont été ensuite annulées par les producteurs, trois demandes ont été réglées et les neuf demandes restantes font actuellement l'objet d'un examen.

Assurance-production

Les clients qui ne sont pas d'accord avec une décision rendue par AgriCorp concernant une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à l'Assurance-production peuvent également communiquer avec nous pour demander une révision de la décision. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision auprès du Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales. Le Tribunal est un organisme indépendant qui rend des décisions sans appel en cas de litige entre AgriCorp et les clients de l'Assurance-production. Au cours de l'exercice 2013-14, un seul appel a été déposé devant le Tribunal et cet appel a ensuite été retiré par le client.

Autres programmes

En plus des trois principaux programmes de gestion des risques – Agri-stabilité, Assurance-production et le Programme de gestion des risques – Agricorp administre d'autres programmes à l'appui de l'industrie agricole.

Programme Canada-Ontario d'aide aux producteurs de pommes et de fruits tendres pour l'atténuation des risques de nature météorologique

Ce programme a été conçu afin d'aider les producteurs de pommes et de fruits tendres à développer une stratégie en matière d'atténuation des risques pour faire face aux conditions météorologiques défavorables.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Agricorp a traité 481 demandes d'indemnisation et a versé 1,6 million de dollars aux producteurs en vertu du programme, qui s'est conclu à la fin du même exercice.

Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)

La *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* procure une source stable de fonds d'exploitation aux organismes agricoles agréés. Toute entreprise agricole ontarienne qui déclare un revenu brut annuel de 7 000 \$ ou plus est tenue par la loi d'être inscrite auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Les producteurs qui inscrivent leur exploitation agricole agréée à ce programme sont admissibles à un taux d'impôt foncier moins élevé et les droits du programme comprennent l'adhésion à l'organisme agricole de leur choix. Les données recueillies dans le cadre de ce programme aident le gouvernement à élaborer des politiques publiques éclairées à l'intention des producteurs de l'Ontario. Agricorp gère le processus d'inscription au nom du ministère en percevant et en déboursant les droits d'inscription.

En 2013, plus de 44 000 entreprises se sont inscrites au PIEA et ont pu choisir entre deux organismes agricoles agréés : la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario. En 2014, le Syndicat national des cultivateurs a également été agréé.

Agricorp a également contribué à l'examen du programme effectué par le MAAO et le MAR et a travaillé en étroite collaboration avec ces ministères et les organismes agricoles agréés avant d'exécuter le PIEA pour l'année de programme 2014. Agricorp continue à jouer auprès des ministères un rôle de soutien à l'examen du PIEA, qui est axée sur les modifications réglementaires aux exigences en matière d'agrément des organismes agricoles et aux exigences en matière de déclaration des clients.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Agricorp offre le Programme de protection financière des producteurs de céréales au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Le programme offre une protection financière aux producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola qui entreposent ces produits dans des élévateurs à grains qui font l'objet d'un permis ou qui vendent leur récolte à des marchands détenteurs d'un permis. Lorsque les producteurs vendent leur récolte, une portion du produit de la vente est déposée dans un fonds d'assurance géré par la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC). Si un marchand ou un exploitant d'élevateur à grains n'est plus solvable, le producteur ou le propriétaire de la récolte peut faire une demande d'indemnisation à même le fonds. Agricorp est chargé d'inspecter et de délivrer un permis aux marchands et aux exploitants d'élevateur à grains afin d'assurer la viabilité de leurs entreprises. Nous menons annuellement une analyse financière des marchands avant de leur délivrer un permis et nous procédons à l'inspection du bien-fonds des marchands et des exploitants d'élevateur à grains pour assurer qu'ils respectent la *Loi sur le grain*.

Lors de ces inspections, nous déterminons le niveau des stocks de céréales, rassemblons de l'information supplémentaire relativement aux finances et examinons les réclamations pour non-conformité.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Agricorp a délivré un permis à 245 marchands et à 300 exploitants d'élevateurs à grains en Ontario.

Programme de transition relative aux vergers et vignobles

Entre 2008 et 2010, le Programme Canada-Ontario de transition relative aux vergers et vignobles a versé des indemnités atteignant au total 18 millions de dollars aux producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres pour compenser une partie des coûts d'enlèvement d'arbres fruitiers et de plants de vignes. Aux termes du programme, Agricorp continue à suivre de près les exploitations agricoles

pour s'assurer qu'elles se conforment à l'exigence selon laquelle les terres sont cultivées ou qu'elles sont disponibles à des fins agricoles pendant cinq ans. Nous nous servons des ressources et des processus de souscription que nous avons déjà en place pour achever ce travail.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Agricorp a réalisé 34 audits de conformité dans le cadre de ce programme.

Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario

Le programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario aide les producteurs de raisins à financer des projets d'amélioration de leurs vignobles, comme le passage à la culture de variétés de raisin très demandées, l'installation de systèmes d'irrigation, les filets de protection contre les oiseaux et l'achat de nouveau matériel. Ce programme est administré par le MAAO et le MAR. Agricorp contribue à la prestation de ce programme en offrant une gamme de services qui relèvent de son infrastructure de prestation des programmes existante. Ces services comprennent des services de cartographie, des services en ligne de gestion des données ainsi que la vérification des superficies. Agricorp vérifie également que ses clients réussissent à achever leurs projets d'amélioration des vignobles.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Agricorp a répondu à 71 demandes de vérification de superficies.



Les cartes pluviométriques d'Agricorp indiquent la pluviosité moyenne mesurée partout dans la province au cours des 45 dernières années. Les données pluviométriques constituent un exemple de renseignements commerciaux et d'analyses que nous fournissons à nos clients. Nous disposons également de renseignements agronomiques complets sur les stocks de plantes, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité. Ces renseignements sont recueillis dans le cadre de l'exécution de nos programmes. Les producteurs utilisent cette information aux fins de la planification et de prise de décisions; le gouvernement utilise ces renseignements pour contribuer au développement et à l'orientation de la stratégie sur la politique agricole et l'industrie utilise ces renseignements lors de ses recherches sur le secteur agricole et à des fins de commercialisation.

Initiative Canada-Ontario d'aide au transport du fourrage et du bétail 2012

Cette initiative ponctuelle, offerte dans le cadre du programme Agri-relance, a été annoncée en décembre 2012 par les gouvernements fédéral et provincial. Elle a été conçue pour aider les producteurs touchés par la sécheresse en 2012 en compensant des coûts engagés pour le transport des animaux admissibles vers une source d'aliments pour animaux ou pour le transport des cultures fourragères admissibles pour nourrir les animaux reproducteurs. Agricorp a versé des paiements totalisant 271 407 \$ à 63 producteurs qui ont satisfait aux critères d'admissibilité. L'initiative s'est conclue en 2013.

Services à l'industrie

Agricorp offre un certain nombre de services importants qui soutiennent le secteur agricole de l'Ontario en tirant profit de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure.

Services de diversification des modes d'occupation des sols

Ce programme à but non lucratif, financé par la fondation Delta Sauvagine (Delta Waterfowl Foundation), anciennement Les services de diversification des modes d'occupation des sols de l'organisme Norfolk Federation of Agriculture, dédommage les producteurs lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Agricorp fournit des services de vérification en utilisant la technologie GPS pour dresser une carte de la superficie et l'approuver. L'organisme recueille également des renseignements agronomiques afin de s'assurer que le producteur satisfait aux dispositions de son entente avec les Services de diversification des modes d'occupation des sols.

Au cours de l'exercice 2012-2013, Agricorp a approuvé 14 projets de producteurs.

Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières

Agricorp exécute le Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières qui protège les intérêts financiers des exploitations laitières, en vertu d'un contrat de prestation de services conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario.

Durant l'exercice 2013-2014, Agricorp a analysé les états financiers trimestriels et annuels des 51 usines de transformation des produits laitiers en Ontario qui achètent du lait pour une valeur de 2 milliards de dollars annuellement auprès des producteurs.

Service de gestion des données

En partenariat avec le secteur fruiticole, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers des producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres. Agricorp recueille des données agronomiques sur les stocks de plantes, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité. En nous servant de ces renseignements, nous collaborons avec les organismes Grape Growers of Ontario, Ontario Apple Growers et la Commission ontarienne de commercialisation des fruits tendres pour réaliser des initiatives exigées par l'industrie, y compris les recherches et la commercialisation.

En 2012, le service de gestion des données a pris de l'expansion pour inclure le secteur des fruits tendres. Les modifications effectuées à la base de données de ce service en vue de l'amélioration du régime d'assurance pour les fruits tendres ont eu lieu en 2013.

Farmer's Risk Management Premium Fund

Ce fonds de primes a été créé par des groupements de producteurs spécialisés et le gouvernement de l'Ontario dans le cadre des modifications apportées au programme en 2013. Les producteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans le Farmer's Risk Management Premium Fund et qui servent de soutien supplémentaire en matière de gestion des risques. Les groupements de producteurs spécialisés concernés sont les suivants : Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep et Ontario Veal. Ils ont engagé Agricorp pour administrer le traitement des paiements provenant du Farmer's Risk Management Premium Fund, y compris la distribution des paiements.

Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC)

Agricorp fournit des services financiers, de secrétariat et de gouvernance à la CPFPC, un organisme fiduciaire qui administre les quatre fonds créés par les règlements de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La CPFPC a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les demandes d'indemnisation, d'accepter ou de refuser les demandes d'indemnisation, et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Les résultats attendus d'Agricorp selon le contrat de prestation de services conclu avec la CPFPC comprennent : la coordination et le soutien des réunions de la commission; la facilitation de la nomination des membres de la commission; la rédaction de documents sur les processus, les politiques et les enjeux; le soutien de l'organisme relativement aux décisions concernant les demandes d'indemnisation; la rédaction et la coordination de toute la documentation liée à la gouvernance de la commission; et la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle par le vérificateur général.



Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers des producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres.

La prestation de ce service de gestion des données ne représente qu'un exemple de la façon dont nous appuyons l'industrie agricole.

Rapport de gestion

L'événement qui a marqué le plus le secteur agricole au cours de cet exercice a été les conditions climatiques humides qui ont entraîné, dans de nombreuses régions de la province, des retards d'ensemencement et de récolte, en plus de causer des dommages aux cultures. Il s'agit là d'un exemple révélateur du genre de risque que les programmes de gestion des risques aident à remédier. Le caractère volatil de l'agriculture, dans son ensemble, est l'une des raisons pour lesquelles les gouvernements du monde entier ont mis en place des programmes semblables, et qui motivent notre existence. Notre tâche à Agricorp est d'exécuter ces programmes et ces services aux producteurs, et ce, de manière efficace, efficiente et prudente en démontrant une utilisation optimisée des ressources.

Notre plan d'activités décrit notre orientation stratégique et précise où nous concentrerons nos ressources. Notre processus de planification des activités est rigoureux et prend en compte l'état de l'industrie que nous desservons, notre tolérance au risque, les attentes des gouvernements et les besoins en constante évolution de nos clients. Il comprend des paramètres de rendement précis qui sont alignés sur les normes de rendement à l'échelon national. Ces paramètres nous guident alors que nous essayons de mesurer notre rendement par rapport à nos priorités stratégiques.

Au cours de l'exercice 2013-14, une étude comparative a été menée afin de comparer notre rendement, aux niveaux des organismes et des programmes, à celui d'autres organisations semblables dans d'autres provinces et afin de cerner des secteurs offrant des possibilités d'amélioration. L'étude, menée par KPMG, a conclu que l'exécution de nos activités était semblable ou supérieure à celle des organismes de référence relativement à l'ensemble des indicateurs mesurés. En général, l'étude a démontré qu'Agricorp conciliait l'efficacité avec l'efficacités et offrait un bon rapport coût-efficacité par rapport à d'autres organisations de gestion des risques de l'entreprise et à d'autres organisations du secteur privé, y compris les partenariats publics-privés qui assurent la prestation de l'assurance-récolte aux États-Unis. De plus, les résultats de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle montrent que nous nous classons au-dessus de la moyenne en ce qui a trait à la satisfaction globale de la clientèle.

En outre, nous avons réalisé des progrès par rapport à nos priorités stratégiques. Nos réalisations sont décrites ci-après sous trois catégories : exécution de programmes et de services pertinents, livraison de services axés sur les clients et gestion responsable des activités.



Une grande majorité de producteurs nous ont accordé une note de classement très élevée en ce qui a trait à l'information sur les programmes qui est pertinente, instructive et opportune.

Exécution de programmes et de services pertinents

Les conditions météorologiques variables, la fluctuation des prix du marché et les maladies des plantes et des animaux, sont des facteurs qui ont une incidence sur la volatilité du secteur agricole. Par conséquent, les programmes et les services que nous exécutons sont font l'objet d'une surveillance constante, compte tenu des efforts que les gouvernements et l'industrie déploient pour répondre aux besoins émergents. Pour notre part, nous travaillons en collaboration avec nos partenaires des gouvernements et de l'industrie tout en gérant et en équilibrant avec soin les attentes des clients et la conception des programmes et le financement alloué. La réalisation de cet équilibre exige de solides connaissances agricoles et un sens aigu des affaires, conjugués à une forte sensibilisation aux besoins de l'industrie et à une profonde compréhension des priorités gouvernementales.

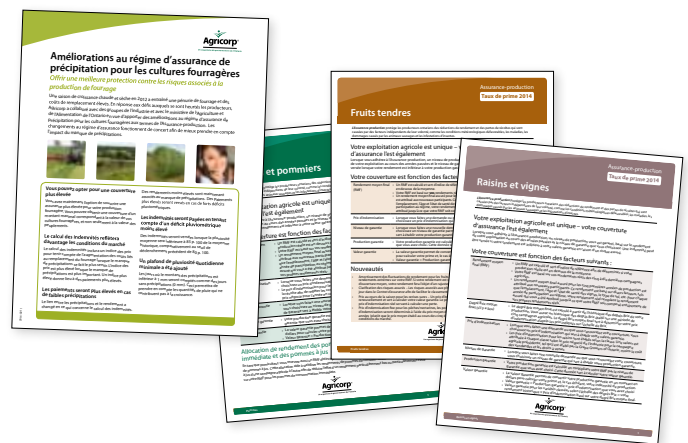
Collaboration avec l'industrie

Nous travaillons étroitement avec les intervenants de divers secteurs agricoles. Les employés, la haute direction et le président de notre conseil d'administration ont participé à plus de 100 réunions avec des intervenants durant l'exercice 2013-14 afin de tisser des liens, de cerner les enjeux de manière proactive et afin de mieux comprendre les besoins de l'industrie.

Nous avons également eu des rencontres avec plusieurs groupements de producteurs spécialisés et avec plusieurs associations de l'industrie pour assurer une communication ouverte, une exécution efficiente des programmes et une offre de programmes pertinents.

L'apport concerté d'un certain nombre de programmes officiels, de comités de projets et de groupes de travail a permis de résoudre des enjeux allant du service à la clientèle, de la cueillette de données et d'améliorations à apporter aux programmes. Parmi ces groupes, citons notamment le Forage Review Advisory Committee, le Groupe de travail sur les conflits liés à la coexistence des ressources agricoles et des animaux sauvages, l'Ontario Agri-Business Association et l'Ontario Agriculture Commodity Council. Cette étroite collaboration avec les intervenants nous ont permis d'être au courant de l'information concernant le secteur agricole et les producteurs.

Nous avons travaillé étroitement avec le MAAO et le MAR relativement aux principaux facteurs qui ont une incidence sur l'industrie. Des réunions se sont tenues régulièrement



Après une saison de croissance difficile, Agricorp a collaboré avec le MAAO et le MAR, ainsi qu'avec les groupes pertinents de l'industrie pour analyser la situation et proposer des changements aux régimes d'assurance pour les cultures fourragères, les pommes et les fruits tendres.

afin de discuter des politiques et des nouveaux enjeux relatifs aux programmes. Nous avons collaboré avec les ministères et l'industrie en ce qui concerne l'examen exhaustif de plusieurs régimes d'assurance, en particulier les régimes d'assurance pour les cultures fourragères, les pommes et les fruits tendres aux termes de l'Assurance-production, ce qui a permis d'apporter des changements importants à ces régimes.

S'assurer de la pertinence des programmes

Pommes et fruits tendres

En 2013, nous avons travaillé avec l'Ontario Apple Growers et avec la Commission ontarienne de commercialisation des fruits tendres pour s'assurer que toutes les parties avaient une compréhension commune de l'Assurance-production et du cadre de travail mis en place par les gouvernements. À la suite d'une analyse détaillée des régimes d'assurance et de la tenue de consultations supplémentaires, nous mettrons en œuvre les modifications suivantes en vue d'améliorer le régime d'assurance pour les fruits tendres pour la campagne agricole 2014 :

- Ajout de l'amortissement des fluctuations des rendements pour atténuer l'incidence des rendements extrêmes sur les rendements moyens finals.
- Mise à jour des méthodes pour calculer les prix d'indemnisation.

Nous avons offert une protection accrue aux producteurs de pommes et de raisins afin qu'ils puissent avoir une couverture d'assurance pour leurs pommiers et leurs vignes au cours de la première année d'assurance. Auparavant, les producteurs devaient assurer leur production de pommes et de raisins pendant une année avant que leurs pommiers ou leurs vignes soient admissibles à l'avenant relatif aux pommiers et à l'avenant relatif aux vignes.

Nous continuerons de tenir des discussions avec les intervenants de l'industrie afin de déterminer le bien-fondé et les raisons qui militent en faveur de changements supplémentaires. Les futures priorités seront déterminées et prises en considération pour l'exercice 2014-15.

Régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères

Les producteurs ont eu à faire face à une saison de croissance chaude et sèche en 2012. Ces conditions de sécheresse, en plus des défis historiques d'assurer la production fourragère (p. ex., les effets des périodes sèches qui se prolongent, l'évaluation des coûts de remplacement durant les périodes de pénuries et la relation entre les chutes de pluie et le rendement) étaient les enjeux clés cernés dans le cadre de l'examen du régime d'assurance. En consultation avec le MAAO et le MAR, nous avons examiné les principaux éléments du régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères, y compris le prix des cultures fourragères, les valeurs de souscription, l'emplacement des lieux de mesure de la pluviosité et le modèle de pertes. Nous avons également examiné d'autres

modèles canadiens et avons élaboré des recommandations en vue d'améliorer le régime d'assurance. De concert avec le MAAO et le MAR, nous avons eu des consultations avec un comité consultatif composé des membres suivants : Beef Farmers of Ontario, Dairy Farmers of Ontario, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, Ontario Forage Council and l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes en Ontario. D'autres groupes d'intervenants et de l'industrie ont également formulé des commentaires et plus de 300 producteurs nous ont fait part de leurs commentaires par l'intermédiaire d'un sondage.

À la suite de cette étroite collaboration avec nos intervenants, nous avons cerné les améliorations suivantes au régime d'assurance et elles seront mises en œuvre pour la campagne agricole 2014 :

- Augmentation du facteur de déclenchement des demandes d'indemnisation
- Changement apporté au lien entre les précipitations et le rendement
- Ajout d'un plafond de pluviosité minimale
- Ajout d'un indice des prix pour tenir compte de l'augmentation des coûts liés au remplacement du fourrage en cas de pénuries
- Plus de choix à l'égard des couvertures.

Répondre aux besoins de l'industrie

Au début de 2014, les groupements de producteurs spécialisés suivants – Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep, Ontario Veal et Grain Farmers of Ontario – nous ont choisi pour gérer l'administration et la gestion des paiements pour le Farmer's Risk Management Premium Fund. Ils ont choisi Agricorp pour émettre les paiements du fonds, parce que nous disposons de l'infrastructure et des données requises pour calculer et émettre des paiements. Nous avons également prouvé que nous offrons un service efficient aux producteurs. Nous avons su prouver que nous étions capables de répondre rapidement aux besoins de l'industrie en assurant avec succès le versement des paiements aux clients dans des délais très serrés.

Pour trouver des améliorations à apporter à l'exécution des programmes, nous avons fait participer l'industrie à l'examen de l'efficacité du PGR. Nous avons rencontré les comités du PGR afin de discuter de l'exécution du programme, y compris les calendriers de paiements, les relevés de paiements, l'administration du fonds de primes de l'industrie



Les employés d'AgriCorp ont communiqué avec les producteurs et les groupes de l'industrie, et ils ont participé à plus de 100 réunions avec les intervenants.

et les futures considérations quant à la compatibilité des programmes. Ces discussions ont abouti à l'élaboration de stratégies pour communiquer les changements à apporter aux programmes, mettre en œuvre une nouvelle méthode pour émettre les paiements et pour recueillir des commentaires sur l'efficacité des programmes. Nous avons régulièrement mis à jour les comités du PGR sur l'adhésion au programme, l'atteinte de jalons, les types d'efficacité mis en œuvre à ce jour et les mesures prises pour l'avenir, y compris les améliorations apportées aux services en ligne.

Livraison de services axés sur les clients

Notre stratégie met clairement l'accent sur l'expérience vécue par les clients dans le cadre de nos services d'exécution. Offrir une expérience client hors pair signifie pour nous de mettre en place des objectifs ambitieux d'exécution et de rendement, et d'atteindre et de dépasser ces objectifs. Ainsi, nous devons fournir aux clients les outils nécessaires pour qu'ils fassent affaire avec nous rapidement et facilement, quand bon leur semble. Nous devons nous efforcer constamment de trouver des gains d'efficacité pour répondre aux besoins de manière efficace. Nous devons nous efforcer de trouver de meilleures façons de répondre aux priorités des clients afin de les aider à gérer leurs affaires.

Faire affaire avec Agricorp

Les clients peuvent faire affaire avec nous de différentes façons – par téléphone, par télécopieur, par courrier électronique et en ligne. Ces canaux de communication clients exigent un personnel motivé. Au cours de la dernière année, nos employés ont traité près de 106 000 appels entrants, 63 000 appels sortants, 14 000 messages vocaux et plus de 10 000 courriels et télécopies.

Ces contacts sont allés de clients qui communiquaient avec nous pour déclarer des superficies, des rendements et des données sur les ventes de bétail pour les différents programmes à des questions générales sur les programmes.

Au cours de l'exercice 2013-14, Agricorp a versé 262 millions de dollars en paiements de programmes. Nous avons reçu près de 12 000 rapports de dommages qui ont entraîné 7 200 demandes

262
millions
de dollars

en paiements de programmes ont été versés au cours de l'exercice 2013-14.

d'indemnisation. Nos 65 représentants sur le terrain ont rencontré les clients partout dans la province afin d'évaluer les dommages et passer en revue les options qui leur sont offertes. Ce travail exige des employés compétents et professionnels qui ont un niveau élevé de connaissances de l'industrie et des processus financiers.

Offrir plus de services en ligne

Puisque nos clients font de plus en plus appel à nos services transactionnels en ligne, nous offrons un éventail de nouvelles options pour avoir accès aux services d'Agricorp. Après l'achèvement de la première phase de notre stratégie en matière de TI, nous avons mis en application de nouveaux systèmes et apporté des améliorations à nos systèmes existants afin d'appuyer les besoins de notre organisme. Dans le cadre de cette stratégie, nous avons :

- intégré un outil centralisé de gestion des relations avec la clientèle qui regroupe les données des clients dans une plateforme commune
- mis à jour l'information sur les clients et les autorisations de valider les renseignements des clients et de leurs représentants
- fait des progrès en ce qui a trait à la gestion centralisée des renseignements financiers des clients et au traitement et à l'enregistrement des transactions financières.

Les travaux réalisés comprennent le développement des systèmes et des processus d'affaires pertinents qui ont mené à la création d'une facture, de relevés de paiements et de chèques de programme normalisés. Ces travaux ouvrent également la voie aux dépôts directs et aux paiements par prélèvement automatique dans l'avenir.

En raison des améliorations apportées à nos services Web, les clients et les agents ont maintenant accès à des services en ligne regroupés en ouvrant une seule session. Les clients peuvent maintenant consulter leurs documents en ligne, télécharger et soumettre facilement des formulaires, déclarer leurs superficies dans le cadre de l'Assurance-production et du PGR, et ils peuvent également gérer leurs renseignements et ceux de leurs personnes-ressources, ainsi que l'information relative aux programmes auxquels ils participent. Une feuille de route a été élaborée pour de futures améliorations aux services en ligne. Nous avons accordé la priorité à d'autres services en ligne d'après la valeur qu'ils offrent à nos clients et les gains d'efficacité pour l'organisation.

Être à l'écoute des clients

Les producteurs nous disent que nous continuons de faire un bon travail. Nous effectuons des sondages auprès de nos clients depuis 15 ans, et avons établi une base de référence sur les commentaires des clients, recueilli de l'information sur l'exécution des programmes et déterminé les endroits où nous devons améliorer nos services. Le sondage est mené par un tiers fournisseur de services afin de s'assurer que les résultats sont indépendants, transparents et crédibles. Toutes les réponses demeurent anonymes.

Parmi les faits saillants du sondage 2014 sur la satisfaction de la clientèle mené par Ipsos Reid, 90 p. 100 des clients ont indiqué qu'Agricorp s'acquitte de ses activités aussi bien, ou même mieux, que les autres organisations. D'après le

90 %

des clients indiquent qu'Agricorp s'acquitte de ses activités aussi bien, ou même mieux, que les autres organisations.



Les nouveaux canaux en ligne amélioreront l'accès à Agricorp pour les producteurs. Les améliorations apportées à nos services en ligne au cours de l'exercice 2013-2014 font en sorte que les clients peuvent consulter leurs documents en ligne, soumettre facilement des formulaires, déclarer des superficies et gérer les renseignements et ceux de leurs personnes-ressources, ainsi que l'information relative aux programmes auxquels ils participent.

sondage, les clients ont dit que nos principaux points forts sont les suivants :

- Exercer nos activités avec la plus grande intégrité
- Réaliser les choses dans un délai raisonnable
- Communiquer de façon efficace

Une grande majorité des clients demeurent satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité, du PGR et de l'Assurance-production par Agricorp. Plus particulièrement, 92 p. 100 des clients sont satisfaits de l'exécution de l'Assurance-production, 71 p. 100 sont satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité et 75 p. 100 sont satisfaits de l'exécution du PGR.

Des niveaux élevés de satisfaction à l'égard de notre centre d'appel et du personnel sur le terrain ont également été notés. Tous les critères d'évaluation du centre d'appels ont continué d'afficher des résultats élevés et une note plus élevée a même été accordée à un grand nombre de critères en 2014. Les résultats obtenus par le personnel sur le terrain étaient tout aussi impressionnants et les notes accordées sont demeurées élevées.

Dans le cadre de notre sondage annuel sur l'engagement des employés, réalisé par Mercer, l'engagement des employés envers les clients et le service à la clientèle est perçu par nos employés comme un atout clé de notre organisation. Au total, 81 p. 100 des employés croient que nous satisfaisons aux attentes de nos clients. Les employés ont également indiqué qu'ils retirent beaucoup de satisfaction personnelle à l'idée d'aider nos clients.



Nous demandons régulièrement à nos clients de nous faire part de leurs commentaires de diverses façons. Chaque année, une société tierce interroge un échantillon de clients d'Agricorp dans le cadre de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle. Après avoir effectué des transactions en ligne, nos clients peuvent soumettre leurs commentaires au moyen de sondages en ligne. Notre centre d'appels effectue également des sondages téléphoniques tous les trois mois.

Nous poursuivons une approche responsable et durable à la gestion de nos activités et avons mis en place des systèmes de freins et contrepoids pour s'assurer que nous respectons les lois, les directives, ainsi que les politiques et les lignes directrices des programmes.

Le fait d'offrir un service axé sur les clients va au-delà de l'exécution efficace des programmes. C'est la façon dont nous gérons nos activités, dont nous surveillons ce que nous faisons, et dont nous répondons aux nouvelles réalités du marché et aux attentes de nos clients et du gouvernement. Nous continuons de nous astreindre à une discipline rigoureuse en matière d'exécution des programmes, en investissant dans des domaines clés en ce qui concerne l'efficacité des programmes et la gestion des coûts.

Gérer nos activités de manière responsable

La gestion prudente de nos coûts constitue une priorité, car nous devons exercer nos activités dans les limites du financement fourni par les gouvernements provincial et fédéral. Au cours du dernier exercice, nous avons réduit nos coûts en ne comblant pas les postes vacants en raison de l'attrition et de l'expiration des contrats. Toutefois, étant donné qu'une part importante de nos dépenses correspond à des coûts liés au personnel, nous avons pris, au début de 2014, la pénible décision de réduire notre effectif. Ceci a permis de diminuer nos coûts globaux et de placer l'organisme dans une meilleure position pour un nouvel exercice financier. En outre, nous avons réduit les locaux à bureaux que nous louons à 1 Stone Road West, à Guelph.

Évaluer et gérer les risques

Nous poursuivons une approche responsable et durable à la gestion de nos activités et avons mis en place des systèmes de freins et contrepoids pour s'assurer que nous respectons les lois, les directives, ainsi que les politiques et les lignes directrices des programmes. Nous avons une approche globale pour cerner les risques, évaluer nos expositions aux risques et les occasions d'affaires et pour dresser des plans d'action appropriés de manière à gérer les risques afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs. Nous avons des processus et des structures en place pour mettre en



Durant l'exercice 2013-2014, nos 65 représentants sur le terrain ont rencontré les clients partout dans la province afin d'évaluer les dommages et passer en revue les options qui leur sont offertes. Le sondage 2014 sur la satisfaction de la clientèle a révélé que les taux de satisfaction à l'égard de notre personnel sur le terrain demeurent élevés, avec une note de classement global de 4,1 sur 5. Le sondage a révélé que les qualités les plus importantes étaient les connaissances des programmes, les connaissances agricoles, la gentillesse et l'intérêt pour les besoins des producteurs.

œuvre le cadre de gestion des risques. Cette mise en œuvre nécessite l'engagement du conseil d'administration, de la haute direction, des employés et des ministères. Le comité des finances et de la vérification supervise les pratiques de gestion et surveille le cadre de travail. Le comité est chargé d'évaluer si l'évaluation des risques commerciaux et le contrôle des décisions prises à l'échelle de l'organisation sont appropriés. Le comité examine et approuve le plan de gestion des risques, les plans et les rapports d'audit, et également comment la haute direction donne suite aux recommandations en matière de vérification.

Nous avons en place un programme d'évaluation des risques bien établi qui comprend des vérifications internes et externes programmées pour s'assurer du respect des lois et des accords de programme. Le programme d'évaluation des risques fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle réguliers pour s'assurer que tous les niveaux de risque organisationnel sont déterminés et que les contrôles appropriés sont mis en place pour les atténuer.

Le plan d'évaluation et de gestion des risques est une partie intégrante des mécanismes de responsabilité en place entre le MAAO et le MAR. Ce plan est développé au début de notre cycle de planification et sert à l'élaboration du plan d'affaires de l'organisme et du processus de planification du MAAO et du MAR. Tout au long de l'année, nous surveillons et rendons compte de ces risques au conseil d'administration et aux ministères.

Nous avons une approche globale pour cerner les risques, évaluer nos expositions aux risques et les occasions d'affaires et pour dresser des plans d'action appropriés de manière à gérer les risques afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Compenser les risques de programme

En tant que prestataire de services pour l'exécution de l'Assurance-production, Agricorp a une stratégie en place pour s'assurer que le programme est viable et qu'il est en mesure d'atteindre les objectifs fixés, tout en offrant des taux de prime stables aux producteurs et tout en protégeant le gouvernement contre les risques financiers inutiles. Pour s'assurer de la possibilité de financer à long terme les demandes d'indemnisation à même le Fonds d'Assurance-production, Agricorp a développé une stratégie de gestion des risques qui comprend l'examen annuel de la conception des produits, de la méthode de fixation des taux de primes, de la souscription et de l'approbation des demandes d'indemnisation, de même que la gestion de la trésorerie. De plus, Agricorp a recours à la réassurance pour atténuer les écarts importants dans les taux de primes et pour aider à la gestion de la trésorerie dans les années où le nombre de demandes d'indemnisation et les montants seraient très élevés. Étant donné que le fonds affiche un solde important et compte tenu d'une diminution de la responsabilité assurée en raison de la chute des prix des produits agricoles, les coûts de réassurance devraient être moins élevés pour la campagne agricole 2014 par rapport à la campagne agricole 2013.

Poursuivre un processus de recouvrement équitable

Des montants sont dus à la Couronne lorsque les clients reçoivent plus d'argent que ce qu'ils étaient en droit de recevoir aux termes des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Les trop-payés peuvent se produire à la suite de la soumission de formulaires d'inscription incomplets, d'erreurs de traitement, de changements apportés à l'exploitation agricole et d'après la nature des programmes qui fournissent des avances de programme aux producteurs ayant des difficultés financières.

En avril 2012, Agricorp a modifié sa politique en matière de recouvrement des sommes dues. Avant cette date, les sommes dues étaient recouvrées à même les futurs paiements de programmes jusqu'à ce que les soldes impayés aient été remboursés intégralement et aucun intérêt n'était perçu. Après cette date, les producteurs qui avaient des soldes impayés devaient mettre en place un plan de remboursement auprès d'Agricorp en vue de rembourser tout solde dû dans un délai de trois (3) ans. Une renonciation aux intérêts débiteurs accordée aux comptes d'Agricorp dans le passé a été prolongée jusqu'à la fin de 2012; par la suite, des intérêts ont été imputés sur les soldes impayés.

Pour recouvrer les soldes dus, Agricorp a collaboré étroitement avec les producteurs en vue de développer une approche de remboursement qui réduirait au minimum les difficultés financières pour les producteurs. En outre, les producteurs qui ont eu une saison de croissance difficile pouvaient s'il y a lieu utiliser les paiements de programmes pour rembourser leurs soldes impayés. En date du 31 mars 2014, près de 80 p. 100 des producteurs ayant des soldes impayés avaient soit remboursé intégralement leur dette, soit mis en place un plan de remboursement pour rembourser un montant total de 21,2 millions de dollars à la Couronne.

Assurer une exécution efficiente

Nous continuons de surveiller nos coûts en explorant de nouvelles façons de simplifier nos processus, de moderniser nos plateformes et de trouver des gains d'efficacité dans l'exécution de nos tâches. En vertu du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2, un certain nombre de changements ont été apportés au programme Agri-stabilité, ce qui marque un tournant dans la politique du programme. Ces changements à Agri-stabilité nous ont donné l'occasion de procéder à un examen complet de la façon dont nous exécutons ce programme. Cet examen exhaustif consistait à chercher des processus qui sont efficaces, rentables et qui sont gradués de façon appropriée afin de permettre une exécution globale de programmes de qualité constante. Au terme de cet examen, en août 2013, nous avons cerné des domaines appelant une réforme, notamment la simplification de la collecte et de la distribution de l'information et l'élargissement d'une approche basée sur le risque à la souscription et au traitement des demandes d'indemnisation.

Une reddition de compte opportune et transparente permet d'assurer que nous respectons nos engagements.

Rendre régulièrement compte

Nous rendons régulièrement compte de nos activités au MAAO et au MAR. Une reddition de compte opportune et transparente permet d'assurer que nous respectons nos engagements. Outre les mises à jour mensuelles et trimestrielles et les autres mises à jour sur des enjeux spécifiques que nous fournissons tout au long de l'année, nous publions un rapport annuel que nous soumettons à la ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier.

Au cours de cet exercice nous avons également pris part à l'examen de nos activités avec le MAAO et le MAR. L'examen d'Agricorp a été annoncé dans le budget provincial de 2012 et a été achevé en 2013. Cet examen comprenait un document sur l'historique et le mandat de l'organisme, ainsi que l'analyse comparative menée par KPMG.

Rémunérer adéquatement les employés

Nous croyons qu'il est important que nos employés soient rémunérés équitablement pour le travail qu'ils accomplissent. Nous avons une stratégie prudente mais équitable en place afin d'être en mesure d'attirer et de conserver des gens de talent tout en étant conscient de l'obligation de rendre des comptes que le secteur public se doit de respecter. Nous avons pour politique de viser des niveaux de rémunération médians observés sur le marché de référence pour des postes comparables. La structure salariale, ou le barème des traitements, sont demeurés les mêmes depuis 2007 en raison de la restriction salariale imposée dans le secteur public et des limites posées au budget courant alloué aux salaires. De plus, les salaires des hauts dirigeants, y compris les primes de rendement, ont été gelés à un niveau comparable aux années précédentes depuis 2012.



L'étude comparative de KPMG a révélé qu'Agricorp a su trouver l'équilibre entre efficacité et efficacité et que l'organisme offrait un bon rapport coût-efficacité relativement à d'autres organisations de gestion des risques de l'entreprise agricole.

Projections

Les programmes que nous exécutons sont essentiels au succès continu de cette industrie. Ce sont des programmes vastes et complexes auxquels nous apportons souvent des changements afin de répondre aux besoins de l'agriculture. Cela signifie que nous mettons toujours l'accent sur l'atteinte de priorités en constante évolution. Nous comprenons également les attentes du gouvernement en cette époque de compressions budgétaires. Cela signifie que nous mettons l'accent sur la gestion prudente de ces priorités.

Au-delà du travail quotidien que nous effectuons pour exécuter nos programmes et services, nous allons mettre en œuvre, au cours du prochain exercice, des améliorations et des initiatives qui sont alignées sur notre plan stratégique. Nous allons mettre en place de nouveaux processus touchant la souscription et le traitement des demandes d'indemnisation en ce qui

a trait au programme Agri-stabilité, qui résultent de l'examen complet de la façon dont nous exécutons ce programme. Nous prévoyons ajouter d'autres services en ligne à l'intention des clients, y compris la notification par courrier électronique, le dépôt direct et les paiements préautorisés. Nous allons préparer une analyse de rentabilité en vue de remplacer le système administratif utilisé pour l'Assurance-production. Nous allons également poursuivre le travail en cours pour établir des relations de travail efficaces avec le gouvernement et les groupes de l'industrie afin de nous assurer que nous comprenons pleinement leurs besoins et que nous travaillons à répondre à leurs attentes en matière de programmes et d'exécution.

Ce sont les prochaines étapes que nous prendrons à mesure que nous progressons, de façon mesurée et graduelle, en faisant appel à la stratégie judicieuse et cohérente que nous avons établie.

Objectifs et résultats de rendement pour l'exercice 2013-14

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale à la moyenne des trois dernières années.	En ce qui concerne le sondage 2014 sur la satisfaction de la clientèle, la note de classement pour l'ensemble des activités d'Agricorp se situait à 3,59*, une note supérieure à la moyenne de 3,53* des trois dernières années.
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité avant le 31 décembre 2013.	Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2012 avant le 3 décembre 2013.
Traiter les demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production dans les 20 jours ouvrables suivant leur réception.	Durant l'exercice 2013-2014, le délai de traitement moyen des demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production était de 9,8 jours.
Traiter 95 % des indemnités du PRG dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 98 % des paiements du PGR : céréales et oléagineux, 99 % des paiements du PGR pour le bétail et 95 % des paiements du PAGR : produits horticoles comestibles dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du programme Agri-stabilité en réduisant le nombre de modifications de 2 % par rapport à l'année de programme précédente.	Le nombre de modifications des fichiers du programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2011 a reculé de 32 %, à raison de 217 modifications par rapport à 321 modifications pour l'année de programme 2010.
Fournir un traitement de qualité des fichiers de l'Assurance-production à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 %.	Le taux d'erreur dans le traitement des fichiers d'Assurance-production était inférieur à 1 %.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du PGR à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 %.	Le taux d'erreur dans le traitement des fichiers du PGR était inférieur à 1 %.
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, au besoin, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp continue de consolider ses processus de surveillance de la conformité. Agricorp n'a pas encore eu à déposer d'attestations. Agricorp continuera de collaborer avec les ministères et d'améliorer le cadre de gouvernance actuel.

Objectif	Résultat
Soumettre à la ministre, au plus tard le 1 ^{er} mars 2014, un plan d'entreprise triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques.	Le plan d'entreprise 2014-2017 d'Agricorp a été soumis à la ministre le 11 mars 2014. Agricorp continuera de collaborer avec les ministères et d'améliorer le cadre de gouvernance actuel.
Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés aux MAAO et MAR sur une base trimestrielle.	Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au Ministère sur une base mensuelle et trimestrielle.
Remettre le rapport annuel à la ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice.	Le rapport annuel de l'exercice 2012-2013 d'Agricorp a été remis à la ministre le 29 juillet 2012, soit 120 jours après la fin de l'exercice.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il fait l'objet d'une surveillance.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Assurance-production, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2014 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 4,26** a été accordée à l'Assurance-production.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Agri-stabilité, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2014 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,63** a été accordée à Agri-stabilité.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le Programme de gestion des risques.	Dans le cadre du sondage 2014 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,89** a été accordée au Programme de gestion des risques.

* Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle sont fondés sur une échelle allant de 1 à 5.

** L'efficacité des programmes actuels est fonction des politiques et de la conception des programmes et de leur exécution. Agricorp est chargé de l'exécution des programmes. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est responsable de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'AgriCorp et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

Randy Jackiw
Directeur général

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 19 juin 2014



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2014

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

État de la situation financière

Au 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2014	2013
Actifs				
Trésorerie	577 \$	1 503 \$	2 080 \$	2 143 \$
Placements (note 5)	2 973	761 637	764 610	702 868
Débiteurs (note 4)	7 245	6 589	13 834	13 121
Fonds administrés (note 3)	79 132	–	79 132	69 942
Charges payées d'avance	749	–	749	952
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	6 358	–	6 358	4 543
Immobilisations (note 6)	1 836	–	1 836	3 323
Total des actifs	98 870 \$	769 729 \$	868 599 \$	796 892 \$
Passifs et soldes des fonds				
Créditeurs et charges à payer	6 328 \$	376 \$	6 704 \$	5 789 \$
Primes et revenus reportés (note 9)	5 072	17 653	22 725	33 702
Provision pour indemnités	–	6 500	6 500	1 674
Fonds administrés (note 3)	79 132	–	79 132	69 942
Total des passifs	90 532	24 529	115 061	111 107
Soldes des fonds	8 338	731 746	740 084	665 828
Gains de réévaluation cumulés	–	13 454	13 454	19 957
Total des passifs et des soldes des fonds	98 870 \$	769 729 \$	868 599 \$	796 892 \$

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration

Larry Skinner
Président

Randy Jackiw
Directeur général

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2014	2013
Revenus				
Financement de fonctionnement – Ontario et Canada (note 8)	47 260 \$	– \$	47 260 \$	46 308 \$
Primes des producteurs	–	63 957	63 957	52 769
Financement – Ontario et Canada	–	96 192	96 192	81 153
Ventes, services de consultation et autres services	848	–	848	958
Revenus de placement	71	20 343	20 414	20 785
Total des revenus	48 179	180 492	228 671	201 973
Charges				
Indemnités	–	89 257	89 257	131 246
Réassurance (note 10)	–	17 133	17 133	19 520
Administration (note 16)	48 017	–	48 017	47 074
Créances irrécouvrables	–	8	8	23
Total des charges	48 017	106 398	154 415	197 863
Excédent des revenus par rapport aux charges pour l'exercice	162	74 094	74 256	4 110
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 176	657 652	665 828	661 718
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	8 338 \$	731 746 \$	740 084 \$	665 828 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

(en milliers de dollars)	2014	2013
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	19 957 \$	20 065 \$
Pertes non réalisées afférentes aux placements	(6 503)	(108)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	13 454 \$	19 957 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charges	162 \$	74 094 \$	74 256 \$	4 110 \$
Éléments n'exigeant pas de débours directs				
Amortissement des immobilisations	2 488	–	2 488	2 589
Total	2 650	74 094	76 744	6 699
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	(692)	(21)	(713)	729
Charges payées d'avance	203	–	203	(170)
Actif au titre des prestations constituées	(1 815)	–	(1 815)	(1 925)
Créditeurs et charges à payer	644	271	915	(723)
Primes et revenus reportés	(3 070)	(7 907)	(10 977)	9 522
Provision pour indemnités	–	4 826	4 826	1 258
Total	(4 730)	(2 831)	(7 561)	8 691
Activités de financement				
Diminution (augmentation) des placements	2 944	(64 686)	(61 742)	(10 935)
Gains (pertes) non réalisés afférents aux placements	–	(6 503)	(6 503)	(108)
Total	2 944	(71 189)	(68 245)	(11 043)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(1 001)	–	(1 001)	(2 697)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(137)	74	(63)	1 650
Trésorerie au début de l'exercice	714	1 429	2 143	493
Trésorerie à la fin de l'exercice	577 \$	1 503 \$	2 080 \$	2 143 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario et du ministère des Affaires rurales (« MAAO » et « MAR »).

Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail à la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAO et du MAR, ainsi que du gouvernement fédéral. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autre

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAO et le MAR, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tel qu'il est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, des exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et des employés à temps partiel admissibles. Agricorp contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti par imputation aux résultats sur la même base et aux taux correspondants à ceux liés aux immobilisations. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement évalué et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités.

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. Tous les instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la valeur juste :

- i) Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- ii) Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et
- iii) Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes du CCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs et les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la valeur comptable des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Fonds administrés

Agricorp fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter des dossiers et verser des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAO et du MAR à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements du Canada et/ou de l'Ontario et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus et les charges des programmes ainsi que les débiteurs et les créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »).

Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses des marges agricoles. Les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de

couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 % pour les années de programme jusqu'à 2012, inclusivement.

Pour l'année de programme 2013, le programme a été simplifié en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'Avenir 2 » sur la politique agricole, et il offre maintenant un niveau de protection unique. Un paiement au titre du programme est versé au participant lorsque sa marge de production courante diminue de plus de 30 % par rapport à la marge de référence historique ou à la moyenne des dépenses rajustées, selon la plus faible des deux valeurs.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR a été lancé comme programme permanent par le gouvernement de l'Ontario à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à la fois à Agri-stabilité et à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité.

PGR : Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme correspondante est versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participaient au PCSRA et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

d) Programme Canada-Ontario d'aide aux producteurs de pommes et de fruits tendres pour l'atténuation des risques de nature météorologique (« APF »)

Le programme APF est entré en vigueur le 7 janvier 2013 en vertu d'un accord conclu entre le MAAO, le MAR et Agricorp qui a pris fin le 31 mars 2014. Le programme prévoyait un paiement unique pour appuyer et encourager les producteurs de pommes et de fruits tendres admissibles à développer une stratégie en matière d'atténuation des risques de nature météorologique. Le programme APF est entièrement financé par l'Ontario.

e) Initiative Canada-Ontario d'aide au transport du fourrage et du bétail (« ICOATFB »)

Le programme ICOATFB est entré en vigueur le 14 décembre 2012 en vertu d'un accord conclu entre le MAAO, le MAR et Agricorp qui a pris fin le 31 mars 2014. Le programme a couvert une portion des coûts extraordinaires de transport d'aliments pour animaux vers les producteurs aux prises avec de graves pénuries de fourrage pour leur cheptel reproducteur, ou de transport du cheptel reproducteur vers des régions présentant des surplus d'aliments pour animaux. Ce programme est offert dans le cadre d'Agri-relance et il est financé par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et de 40 %, respectivement. Toutefois, le gouvernement du Canada a limité son financement des coûts administratifs à 60 000 \$; le reste du financement a été assuré par le gouvernement de l'Ontario.

f) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAO, du MAR et du gouvernement fédéral, plusieurs autres programmes, dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAO, le MAR et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques exemples de ces programmes :

Programme pilote de gestion des risques (« PGR pilote »)

Le PGR pilote est entré en vigueur le 16 août 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. Ce programme offrait aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme était entièrement financé par l'Ontario et constituait une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduisait donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Programme d'autogestion du risque (« PAGR »)

L'accord conclu entre le MAAO, le MAR et Agricorp pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. Aux termes du programme, les producteurs déposaient dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et une somme correspondante était également versée au compte par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de l'Ontario. Les indemnités étaient payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne devait pas dépasser le montant total des fonds du compte.

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2014	Financement fédéral	Financement provincial	Autre	Paielements	Solde de clôture en 2014
Agri-stabilité	57 888 \$	51 469 \$	28 498 \$	15 015 \$	(86 079) \$	66 791 \$
PGR-CO	63	–	10 063	(18)	(10 072)	36
PGR-BÉT	5 442	–	36 932	286	(40 862)	1 798
PGR-PAGR	3 621	–	20 165	3 980	(20 224)	7 542
PSAG	2 373	–	–	229	(229)	2 373
APF	–	–	38	–	(38)	–
ICOATFB	–	163	109	–	(272)	–
Autre	555	–	157	300	(420)	592
Total	69 942 \$	51 632 \$	95 962 \$	19 792 \$	(158 196) \$	79 132 \$

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Financement gouvernemental – Canada	10 086 \$	9 032 \$
Financement gouvernemental – Ontario	4 711	3 787
Autre	936	2 193
	15 733	15 012
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 899)	(1 891)
Total	13 834 \$	13 121 \$

5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

a) Profil du portefeuille

Les placements, à la valeur comptable et à la juste valeur, sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Court terme	419 181 \$	230 926 \$
Obligations à long terme		
Gouvernement du Canada	8 895	12 749
Province de l'Ontario	97 864	142 046
Autres gouvernements provinciaux	167 021	207 072
Services publics provinciaux	48 934	54 583
Institutions financières	22 715	55 492
	345 429	471 942
Total des placements	764 610 \$	702 868 \$

b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2014	2013
Moins de 1 an	419 181 \$	230 926 \$
De 1 à 3 ans	200 063	227 962
De 3 à 5 ans	145 366	168 460
Plus de 5 ans	–	75 520
Total	764 610 \$	702 868 \$

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur de marché de l'ensemble des placements a été déterminée à l'aide de données de niveau 1 [note 2 e) i)].

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2014	Valeur comptable nette en 2013
Mobilier et agencements	1 213 \$	1 151 \$	62 \$	99 \$
Matériel informatique	8 340	7 653	687	1 076
Logiciels	12 524	11 475	1 049	2 093
Améliorations locatives	1 945	1 907	38	55
Total	24 022 \$	22 186 \$	1 836 \$	3 323 \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des placements dont l'échéance est de moins d'un an, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer et de la provision pour indemnités se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements dont l'échéance est de plus d'un an est fondée sur les cours du marché.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des investissements est de 3,63 % (2013 – 3,95 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur du portefeuille des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement détenus jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs et en raison de ses titres de placement. Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur. Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note de stabilité financière « A- » selon les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. La direction a recours à son jugement professionnel pour fixer le montant maximum du contrat qui peut être conclu avec un réassureur particulier.

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Financement de fonctionnement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité, de l'ICOATFB et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 %, respectivement. En ce qui a trait au programme ICOATFB, le gouvernement du Canada a limité son financement des coûts administratifs à 60 000 \$; le reste du financement a été assuré par le gouvernement de l'Ontario. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR et de l'APF sont financés par l'Ontario.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes de 17,7 millions de dollars (2013 – 25,6 millions de dollars) payées d'avance au titre de l'Assurance-production pour les cultures qui ne sont pas encore été récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date de l'état de la situation financière, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus reportés comprennent le financement de fonctionnement lié essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 1,8 million de dollars (2013 – 3,3 millions de dollars) et d'autres montants reportés de 3,2 millions de dollars (2013 – 4,8 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'Assurance-production de 2013 supérieures à 380 millions de dollars jusqu'à concurrence de 556 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole 2013 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2013 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2014. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer un pourcentage fixe des pertes se situant entre 14 % et 19 % de la responsabilité assurée (responsabilité maximale de 3,5 milliards de dollars) (2013 – 4,21 milliards de dollars).

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein et à temps partiel. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	31 006 \$	26 680 \$
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 100	2 183
Intérêts débiteurs	2 236	1 798
Cotisations salariales	1 621	1 561
Prestations versées	(666)	(993)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(58)	(223)
Solde à la fin de l'exercice	36 239 \$	31 006 \$

(en milliers de dollars)	2014	2013
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	34 822 \$	29 298 \$
Rendement réel des actifs du régime	5 471	1 099
Cotisations patronales	3 773	3 857
Cotisations salariales	1 621	1 561
Prestations versées	(666)	(993)
Juste valeur à la fin de l'exercice	45 021 \$	34 822 \$

(en milliers de dollars)	2014	2013
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	8 782 \$	3 816 \$
(Gain actuariel) perte actuarielle non amorti(e)	(2 424)	727
Actif au titre des prestations constituées	6 358 \$	4 543 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2014 %	2013 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,5	6,5
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,5	6,5
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,5	6,5
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 100 \$	2 183 \$
Intérêts débiteurs	2 236	1 798
Rendement prévu des actifs du régime	(2 417)	(2 048)
Amortissement d'une perte non constatée	38	–
Charge nette du régime de prestations	1 957 \$	1 933 \$

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2014 % du régime	2013 % du régime
Actions canadiennes	33,2	34,0
Actions américaines	15,3	17,6
Actions internationales	15,3	11,2
Obligations	22,8	25,9
Titres immobiliers	4,4	4,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,0	6,2
Autre	0,0	0,4
Valeur totale du fonds	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2014. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,4 millions de dollars sur la base de la pérennité et présentait un excédent de solvabilité et de liquidation de 2,5 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1^{er} janvier 2017.

12. Engagements et éventualités

a) Engagements aux termes de contrats de location

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les coûts globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2015	3 035 \$
2016	2 415
2017	377
2018	34
2019	-
Total	5 861 \$

b) Événements

Dans le cours normal des affaires, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAO et du MAR. Agricorp a versé 299 377 \$ (2013 – 213 000 \$) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, Agricorp a versé 1,7 million de dollars (2012 – 1,6 million de dollars) à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour la location des locaux de son siège social. Agricorp a obtenu un montant de 62,7 millions de dollars (2013 – 58,6 millions de dollars) du MAAO et du MAR, soit leur quote-part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires (en dollars réels)

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 36 333 \$ au cours de l'année civile 2013 (2012 – 33 647 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2014 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/pssd>. Pour l'année civile 2013, les montants payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	163 643 \$	606 \$
Jackiw, Randy	Directeur général	184 360	3 984
LaRose, Doug	Directeur de l'information	185 850	688
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	146 000	557
Sayer, Greg	Avocat principal et directeur des services juridiques	158 948	602

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

15. Coûts de restructuration

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice, Agricorp, dans le cadre de ses efforts continus de rationalisation des activités et de l'accroissement de l'efficacité, a dû engager des dépenses non récurrentes de 2,2 millions de dollars en vue de réduire son effectif et de quitter des locaux avant la fin des contrats de location. Ces coûts comprennent un montant de 1,6 million de dollars en salaires et en avantages sociaux et un montant de 0,6 million de dollars en coûts liés aux installations; ces coûts sont inclus dans le montant total des frais d'administration (Note 16).

16. Administration

Le tableau suivant est un résumé des frais d'administration pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Salaires et avantages sociaux	35 866 \$	34 734 \$
Installations	2 572	1 889
Amortissement	2 488	2 589
Matériel et entretien	2 353	2 484
Services de consultation et services professionnels	2 142	2 544
Frais de téléphone et frais postaux	1 072	1 173
Frais de bureau	699	804
Utilisation d'un véhicule et déplacements	588	589
Autre	237	268
Total	48 017 \$	47 074 \$



Pour nous joindre

1 Stone Road West
C.P. 3660, succ. Centrale
Guelph (Ontario) N1H 8M4
agricorp.com

English version available

Agricorp Annual Report 2013-14 - ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)
Agricorp Rapport annuel 2013-14 - ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)